



État des lieux 2022 du secteur de l'Éducation relative à l'Environnement en Belgique francophone

Rapport détaillé

Septembre 2023

Autrice : Charlotte Prémat

Relecteur·ices : Joëlle van den Berg, Christophe Dubois, Vanessa Rasquinet et Damien Revers

Sommaire

Introduction	3
1. La collecte des données.....	3
1.1. <i>Présentation du questionnaire</i>	4
1.2. <i>Diffusion du questionnaire</i>	5
2. L'analyse des données	6
2.1. <i>Traitement des données collectées</i>	6
2.2. <i>Résultats.....</i>	7
2.2.1. Les moyens des associations d'ErE	7
Les moyens des associations d'ErE : que retenir ?	17
2.2.2. Les activités d'ErE.....	17
Les activités d'ErE : que retenir ?	24
3. Mise en perspective avec les précédents états des lieux	25
3.1. <i>Les moyens des associations d'ErE</i>	25
3.2. <i>Les activités d'ErE</i>	27
Conclusion.....	29
Bibliographie	31
Liste des graphiques	31
Liste des annexes	31

Introduction

Ce rapport porte sur l'état des lieux 2022 du secteur de l'Éducation relative à l'Environnement (abrégée ErE dans la suite du document) en Belgique francophone réalisé par le Réseau IDée, la fédération belge des associations actives dans le domaine en Wallonie et à Bruxelles¹. Il est complémentaire à la brochure du même nom², outil de communication synthétisant les principaux résultats de cet état des lieux.

Cet état des lieux a été lancé dans le cadre de la dynamique « Ensemble vers les élections 2024 »³, initiée par le Réseau IDée en décembre 2022 et aboutissant à un mémorandum pour le secteur⁴. L'objectif général de la démarche d'état des lieux est de photographier, à partir de données chiffrées, le secteur de l'ErE en Wallonie et à Bruxelles : ses thématiques phares, les types d'activités, l'emploi, les publics touchés, le profil des associations. L'intention, à terme, est de le mettre à jour périodiquement, afin de mieux mesurer l'évolution de ce secteur essentiel à la nécessaire transition écologique, et l'impact des politiques publiques sur celui-ci.

Le présent rapport est structuré comme suit : tout d'abord, nous nous attarderons sur la collecte des données, en présentant l'outil utilisé, à savoir un questionnaire, ainsi que la manière dont ce dernier a été diffusé. Ensuite, nous exposerons notre analyse, en détaillant le traitement des données collectées et les résultats de cet état des lieux 2022, constituant le cœur de ce document. Signalons qu'un résumé des principaux enseignements a été effectué à la fin des deux sections composant la présentation des résultats, à savoir « Les moyens des associations d'ErE » et « Les activités d'ErE ». Enfin, nous mettrons nos résultats en perspective avec ceux des précédents états des lieux menés par le Réseau IDée. Nous concluons ce rapport en formulant des recommandations, à partir des limites de la présente démarche mais aussi des éléments qui mériteraient d'être (ré-)investigués si elle devait être réitérée dans le futur.

1. La collecte des données

Dans cette première partie, nous présenterons le contenu de l'enquête en ligne par questionnaire (*Google Forms*) par l'intermédiaire de laquelle les données analysées dans ce rapport ont été collectées. Nous expliciterons également les modalités de diffusion du questionnaire et quelques considérations préalables à la lecture de la deuxième partie.

¹ C'est-à-dire des associations qui réalisent des missions d'ErE comme activité principale ou secondaire.

² La brochure est disponible au lien suivant : <https://www.reseau-idee.be/etat-des-lieux/2022>

³ Plus d'informations sur la dynamique sont disponibles au lien suivant : <https://www.reseau-idee.be/ensemble-elections-2024>

⁴ Le mémorandum vise à intégrer au mieux l'ErE dans les programmes des partis, puis dans les déclarations de politique régionale en Wallonie et à Bruxelles (DPR) et au niveau communautaire (DPC).

1.1. Présentation du questionnaire

Le questionnaire, disponible en annexe 1⁵, porte exclusivement sur les chiffres de 2022 afin de collecter des données relatives à une année civile entière. Il est composé de 34 questions réparties en trois sections : « Qui êtes-vous ? », « Les moyens de votre organisme⁶ » et « Les activités réalisées par votre organisme ».

La section « Qui êtes-vous ? » (questions 1 à 5) vise à collecter des informations sur l'association répondante :

- qui encode les données pour celle-ci ;
- les éventuelles sous-structures de l'association qui seraient également concernées par les données encodées ;
- la localisation géographique du siège social et des éventuelles antennes locales.

La section « Les moyens de votre organisme » (questions 6 à 23) cible, quant à elle, des informations de nature structurelle :

- l'année de création de l'association ;
- la commission paritaire appliquée ;
- le nombre d'employé·es et d'équivalents temps plein (abrégés ETP dans la suite du document) impliqué·es dans des missions en lien avec l'ErE ;
- le nombre d'employé·es impliqué·es dans des missions en lien avec l'ErE ayant moins de 2 ans d'ancienneté au sein de l'association et/ou une expérience professionnelle d'au moins 10 ans au sein du secteur de l'ErE ;
- le nombre de personnes sous statut d'indépendant·e, ainsi que de volontaires et/ou de stagiaires, impliqué·es dans des missions en lien avec l'ErE ;
- les types d'aides à l'emploi dont l'association bénéficie dans le cadre de missions en lien avec l'ErE et le nombre d'ETP concernés par ces aides ;
- les sources de financement à long terme (c'est-à-dire sur au moins 3 ans, par exemple convention-cadre ou agrément) et/ou ponctuelles (sur moins de 3 ans) dont l'association bénéficie dans le cadre de missions en lien avec l'ErE.

Enfin, la section « Les activités réalisées par votre organisme » (questions 24 à 34) porte sur les informations suivantes :

- la localisation géographique des activités d'ErE réalisées ;
- la fréquence des types d'activités d'ErE ;
- la fréquence des types de publics touchés dans le cadre d'activités d'ErE ;

⁵ Il s'agit de la version papier du questionnaire, qui a été mise à disposition des associations afin qu'elles puissent prendre connaissance des questions avant d'y répondre en ligne.

⁶ Précisons que le terme « organisme » a été privilégié à celui d'« association » dans le questionnaire, car il était plus englobant par rapport aux différents statuts potentiels des répondant·es. La grande majorité des membres du Réseau IDée et des répondant·es étant toutefois des associations, c'est ce terme qui sera employé dans ce rapport.

- le nombre de personnes directement touchées dans le cadre d'activités d'ErE et, parmi celles-ci, le nombre d'élèves dans un contexte scolaire (de la maternelle au secondaire) ;
- la fréquence des thématiques abordées dans le cadre d'activités d'ErE.

Les questions posées sont majoritairement de trois catégories : fermées, c'est-à-dire que les répondant·es peuvent seulement choisir leur(s) réponse(s) parmi les items proposés ; semi-ouvertes, des items sont proposés mais il est possible de compléter un champ « autre » ; elles requièrent uniquement une donnée chiffrée (par exemple, un nombre d'employé·es). Quelques questions ouvertes permettent toutefois aux répondant·es d'apporter des informations complémentaires, s'ils ou elles le souhaitent.

Précisons que certaines questions servaient de « filtres conditionnels », afin que les répondant·es ne se voient poser que les questions pertinentes par rapport à la réalité de leur association. Ces questions filtres reflètent notre volonté de rendre l'enquête fluide pour les répondant·es, mais aussi de limiter la collecte, et donc par la suite le traitement, de données incohérentes (par exemple, si une association ne fonctionne pas avec des personnes sous statut d'indépendant·e, le ou la répondant·e n'a pas la possibilité d'encoder une donnée chiffrée en lien avec ce type de personnes).

1.2. Diffusion du questionnaire

Le questionnaire a été pré-testé en interne au Réseau IDée, puis rempli « en primeur » par les membres de son Organe d'Administration afin de faire les derniers ajustements – marginaux – sur base de retours de répondant·es travaillant dans des associations dont les réalités sont très différentes. Il a ensuite été diffusé via l'*Infor'Membres*, la newsletter du Réseau IDée destinée à ses membres et à toutes les personnes des équipes des associations membres qui le souhaitent (390 adresses mail). La collecte des données était initialement prévue sur une durée d'un mois, du 1^{er} février au 1^{er} mars 2023, mais de nombreuses relances individuelles (par téléphone et par mail) ont été effectuées durant tout le mois de mars par plusieurs employé·es du Réseau IDée afin d'augmenter le nombre d'associations répondantes. Ce travail a porté ses fruits puisque plus de 60% des réponses analysées ont été enregistrées après le 1^{er} mars.

De par la nature des données collectées, l'enquête était spécifiquement adressée aux coordinateur·ices / directeur·ices travaillant au sein d'associations ayant des missions en lien avec l'ErE. Un temps de remplissage de 15-20 minutes était annoncé « en ayant les chiffres de 2022 à portée de main ». En effet, le type d'informations demandées nécessite que les répondant·es consultent certains documents (par exemple, le bilan social, le listing du personnel, des documents du secrétariat social, etc.), en amont ou durant la passation du questionnaire.

Avant de passer à l'analyse des données proprement dite, soulignons que nous sommes conscient·es que toutes les associations réalisant des missions d'ErE en

Wallonie et à Bruxelles ne sont pas membres du Réseau IDée. Afin de représenter au mieux le secteur de l'ErE dans le cadre de cet état des lieux 2022, un travail de prospection a été effectué par la chargée de mission « animation de réseau » auprès d'une vingtaine d'acteurs ayant une action significative en ErE et qui n'étaient pas encore membres du Réseau IDée, en leur expliquant notre souhait de cartographier le secteur et en éprouvant leur intérêt à adhérer à notre fédération. En outre, nous avons demandé à deux fédérations membres du Réseau IDée de relayer le questionnaire auprès de leurs propres membres : la Fédération Belge Francophone des Fermes d'Animation et la Fédération des Parcs Naturels de Wallonie. Au total, 14 associations non membres ont accepté de remplir le questionnaire.

2. L'analyse des données

Dans cette partie, nous expliquerons brièvement le traitement des données collectées puis présenterons les résultats de l'état des lieux 2022.

2.1. Traitement des données collectées

Les données collectées via le *Google Forms* ont été exportées dans un fichier *Excel*. Dans un premier temps, nous avons nettoyé ce fichier, c'est-à-dire que nous avons effectué les tâches suivantes : supprimé les données des pré-tests et un jeu de données d'une association figurant en doublon ; corrigé les erreurs (repérage des valeurs non exclusivement numériques pour les données chiffrées, recodage en « 0 » des données manquantes, etc.) ; pris connaissance des éléments consignés dans les champs « autre » (un recodage de certaines informations s'est avéré nécessaire) et des réponses aux questions ouvertes. Nous avons également vérifié la cohérence globale des données. Signalons que les données individuelles des associations répondantes ont été uniquement accessibles aux employé·es du Réseau IDée et que les résultats seront présentés pour l'ensemble de l'échantillon, et donc anonymisés.

Une fois ces opérations effectuées, nous avons analysé les données via *Excel*, afin de réaliser une analyse descriptive de celles-ci. Autrement dit, nous allons exposer les caractéristiques des associations répondantes (c'est-à-dire l'échantillon) appartenant à l'ensemble des organismes faisant partie du secteur de l'ErE en Wallonie et à Bruxelles (la population). Nous ne prévoyons pas les caractéristiques pour l'ensemble de la population, notre échantillon étant non représentatif. Les fonctionnalités d'*Excel* (tableaux croisés dynamiques, regroupements par tranches, etc.) nous ont permis d'analyser les données et de générer les représentations visuelles qui figurent dans la suite du document.

2.2. Résultats

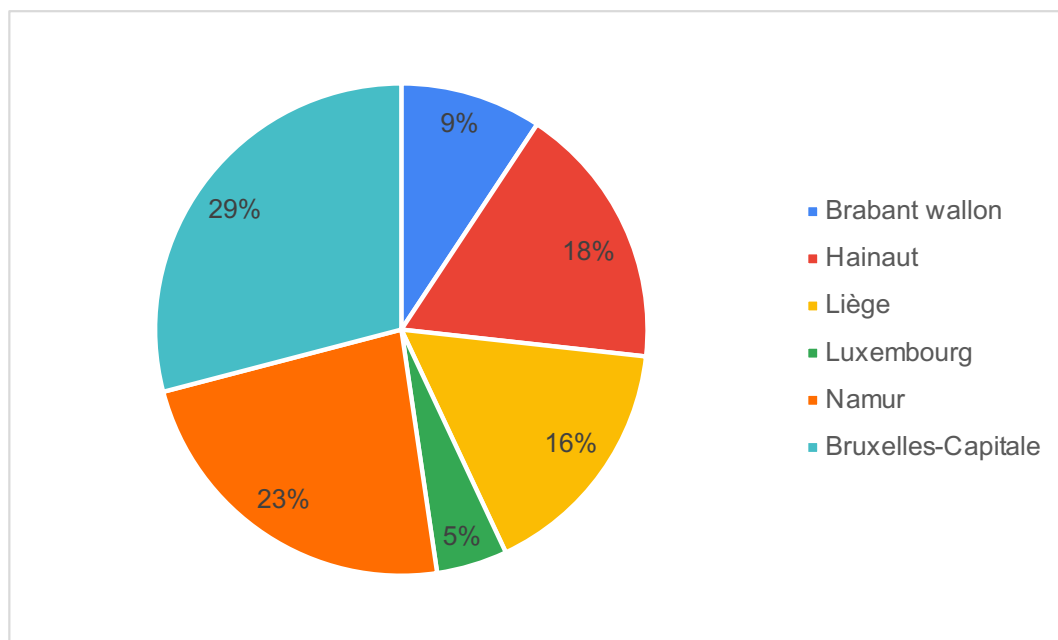
Au total, **86 associations**, dont 71 membres du Réseau IDée sur les 132 qu'il comptait en 2022, ont répondu au questionnaire. Une liste exhaustive de celles-ci est disponible en annexe 2. Rappelons que, l'échantillon étant non représentatif, nos résultats ne peuvent faire l'objet d'une inférence statistique, autrement dit être généralisés pour le secteur de l'ErE en Wallonie et à Bruxelles.

2.2.1. Les moyens des associations d'ErE

Passons maintenant à la présentation des résultats pour l'échantillon d'associations répondantes, en commençant par les informations relatives à leurs moyens (humains, matériels et financiers). Nous avons structuré les résultats en sous-sections formulées sous forme de questions pour plus de clarté.

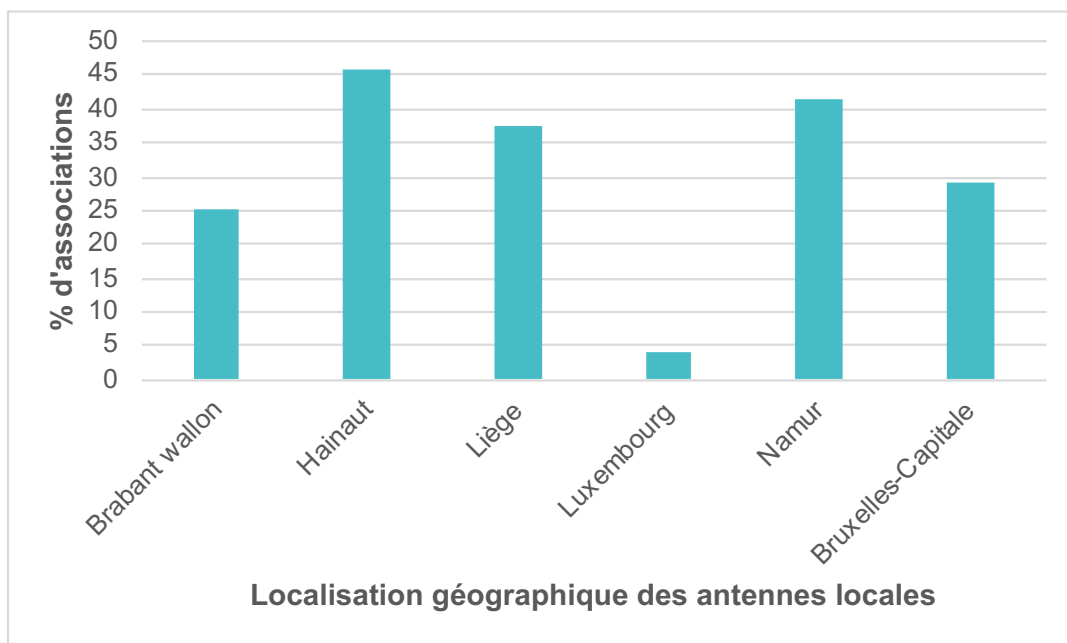
Où sont situées géographiquement les associations répondantes ?

Un peu moins d'un tiers (29%) des associations ont leur siège social situé en Région de Bruxelles-Capitale. Les autres (71%) ont leur siège social situé en Wallonie, et principalement dans les provinces de Namur (23%), de Hainaut (18%) et de Liège (16%). Les provinces du Brabant wallon (9%) et de Luxembourg (5%) sont sous-représentées au sein de notre échantillon.



Graphique 1 – Localisation géographique des sièges sociaux

En plus de leur siège social, 28% des associations disposent d'une ou plusieurs antenne(s) locale(s). Celles-ci se répartissent en Wallonie et à Bruxelles comme suit :

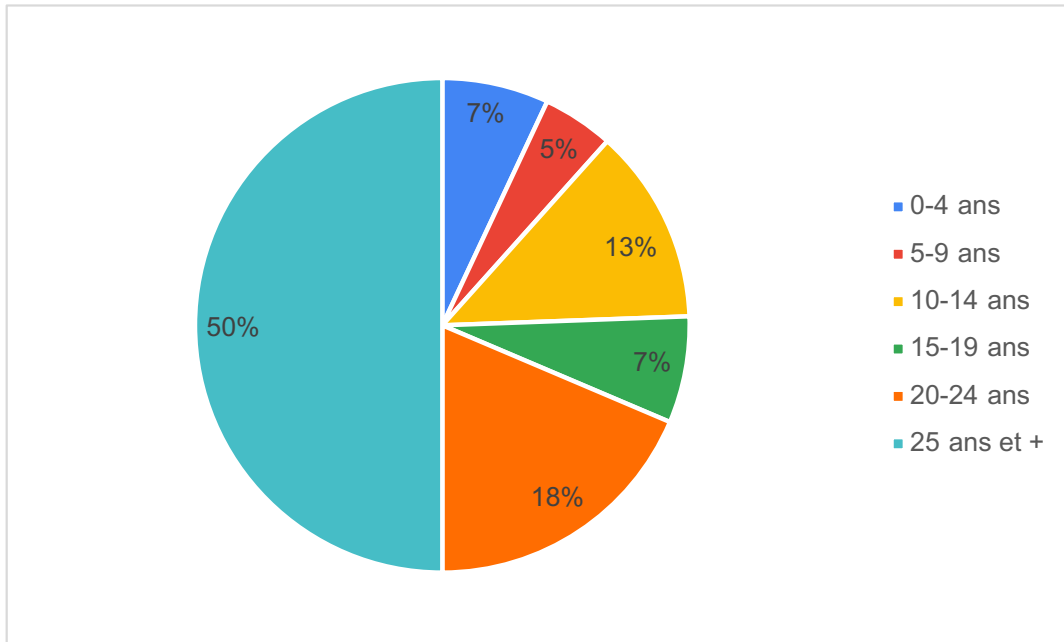


Graphique 2 – Localisation géographique des antennes locales

A l'instar des sièges sociaux, un peu moins d'un tiers (29%) des associations disposent d'une ou plusieurs antenne(s) locale(s) en Région de Bruxelles-Capitale. Par ailleurs, en Wallonie, les antennes sont également majoritairement situées dans les provinces de Hainaut (46%), de Namur (42%) et de Liège (38%). Les provinces du Brabant wallon (25%) et de Luxembourg (4%) sont à nouveau sous-représentées au sein de notre échantillon. Notons que la seconde est par ailleurs moins peuplée.

Depuis combien d'années les associations répondantes existent-elles ?

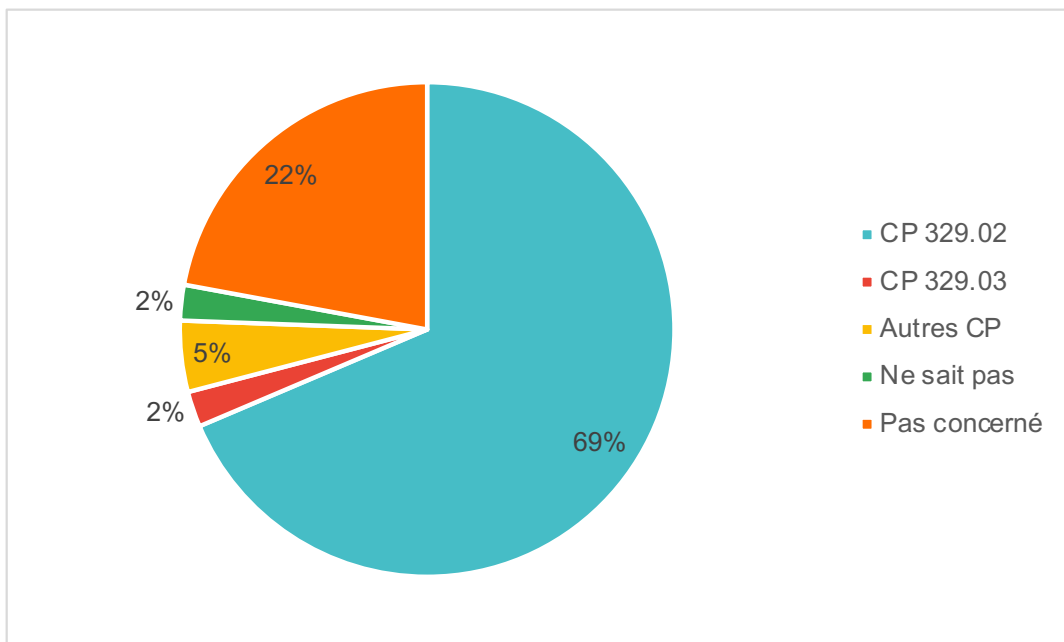
Dans le questionnaire, nous avons posé la question suivante : « En quelle année votre organisme a-t-il été créé ? Indiquez une année uniquement. ». Après avoir calculé le nombre d'années d'existence (en 2022) pour chaque association, nous avons effectué un regroupement par tranches de 5 ans, en nous arrêtant à 25 ans. Le fruit de cette catégorisation est repris ci-dessous. Il apparaît ainsi que la moitié des associations (50%) existent depuis 25 ans ou plus, dont cinq depuis plus de 50 ans, et que 68% d'entre elles existent depuis au moins 20 ans. Concernant les autres associations répondantes, 20% ont entre 10 et 19 années d'existence, et 12% ont moins de 9 années d'existence. Parmi ces dernières, une a été créée en 2022 et trois existent depuis 2 ans ou moins.



Graphique 3 – Nombre d'années d'existence (par tranches)

De quelle commission paritaire les associations répondantes relèvent-elles ?

Comme l'illustre le graphique suivant, la majorité des associations (71%) relèvent de la CP 329 (329.02 ou 329.03), et font ainsi partie du secteur socio-culturel.

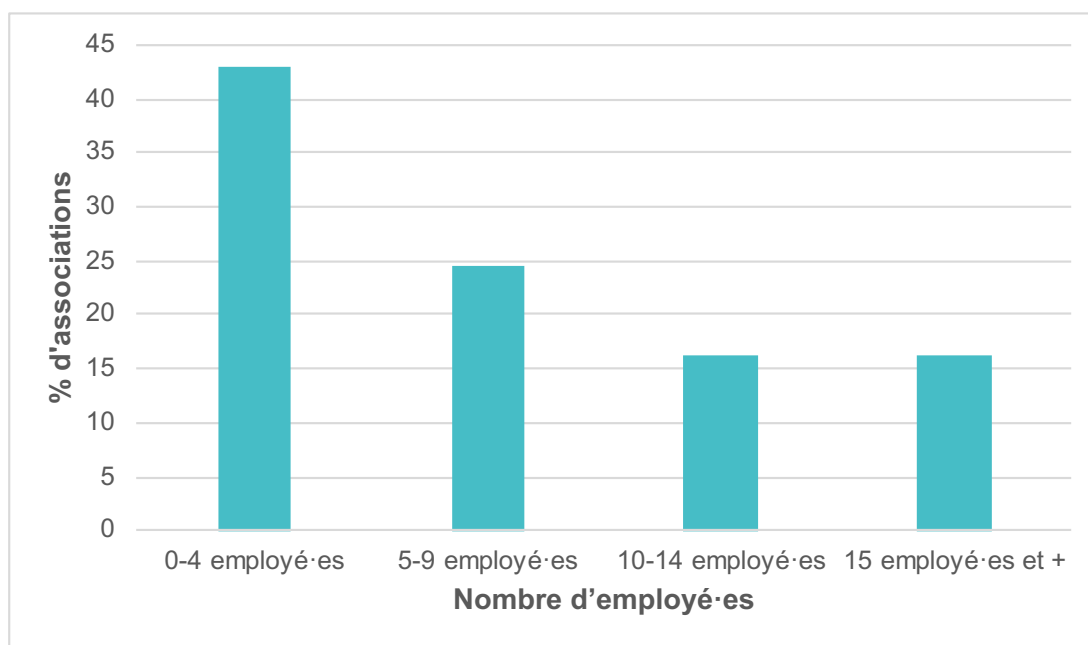


Graphique 4 – Commissions paritaires

Précisons que, parmi les associations qui relèvent de la CP 329.02 : 48% appliquent la grille barémique en vigueur pour les secteurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 30% appliquent celle en vigueur pour les secteurs relevant de la Région wallonne et 22% appliquent le salaire minimum mensuel garanti.

Combien d'employé·es, et d'équivalents ETP, impliqués dans des missions en lien avec l'ErE les associations répondantes comptent-elles ?

En 2022, au total, les 86 associations répondantes ont employé 884 personnes salariées (sous contrat de travail) dans le cadre de missions en lien avec l'ErE. Ce nombre correspond à une moyenne de 10 employé·es par association. Toutefois, la réalité d'une association pouvant être très différente de celle d'une autre – à titre illustratif, huit associations ne rémunèrent aucune personne dans le cadre de missions en lien avec l'ErE, tandis que deux en rémunèrent plus de 100 –, nous les avons regroupées suivant le nombre d'employé·es qu'elles rémunèrent, ce par tranches de 5. Il apparaît dès lors qu'un peu moins de la moitié (43%) des associations rémunèrent moins de 5 employé·es dans le cadre de missions en lien avec l'ErE, que 24% en rémunèrent entre 5 et 9, que 16% en rémunèrent entre 10 et 14, et qu'également 16% en rémunèrent 15 ou plus.



Graphique 5 – Nombre d'employé·es (par tranches)

Sachant que de nombreuses personnes travaillent à temps partiel dans le secteur de l'ErE en Wallonie et à Bruxelles, nous avons également demandé aux répondant·es combien d'ETP leur association a employé sur l'année 2022, en moyenne. La réponse est celle-ci : au total, les 86 associations répondantes ont employé 611 ETP (sous contrat de travail) dans le cadre de missions en lien avec l'ErE. Ce nombre correspond à une moyenne de 7 ETP par association mais, comme le démontre le graphique ci-dessus, il n'est pas le reflet de la réalité de la majorité des associations répondantes.

Une démarche complémentaire à l'enquête en ligne

Il était important, pour le Réseau IDée, d'avoir des données plus représentatives, pour ses membres et donc pour le secteur, concernant spécifiquement le nombre de personnes salariées, et leur équivalent en ETP, au sein des associations. En juin 2023, nous avons ainsi contacté par téléphone les associations membres non répondantes afin de leur poser ces deux questions de l'enquête :

- En 2022, au total, combien de personnes salariées (sous contrat de travail) ont travaillé au sein de votre organisme dans le cadre de missions en lien avec l'ErE ?
- En 2022, en moyenne, combien d'équivalents temps plein (sous contrat de travail) ont travaillé au sein de votre organisme dans le cadre de missions en lien avec l'ErE ?

Au total, nous avons obtenu ces deux informations pour 58 associations supplémentaires. À elles seules, ces dernières comptabilisent 274 personnes salariées pour 192 ETP. En additionnant ces nombres et ceux de l'enquête en ligne, nous obtenons un total de 1.158 employé·es dans le cadre de missions en lien avec l'ErE en 2022, pour 803 ETP. Ces nouvelles données nous amènent à nuancer ce que nous venons d'avancer : bien qu'il faille envisager ces nombres avec précaution (cf. supra), nous pouvons plutôt considérer que, en moyenne, les associations comptent 8 employé·es pour 6 ETP. Nous pouvons en partie expliquer cette diminution par le fait que, proportionnellement, les petites structures avaient été moins nombreuses à répondre à l'enquête en ligne.

Parmi les employé·es impliqué·es dans des missions en lien avec l'ErE, combien ont moins de 2 ans d'ancienneté au sein des associations répondantes et/ou une expérience professionnelle d'au moins 10 ans au sein du secteur de l'ErE ?

Afin de recueillir des données en lien avec le *turnover* (ou rotation de l'emploi) dans le secteur, nous avons posé la question suivante : « En 2022, parmi vos employé·es (sous contrat de travail) impliqué·es dans le cadre de missions en lien avec l'ErE, combien avaient moins de 2 ans d'ancienneté au sein de votre organisme ? Indiquez un nombre uniquement. ». Il ressort ainsi que, pour les 86 associations répondantes, 347 employé·es, soit 39%, sont concerné·es.

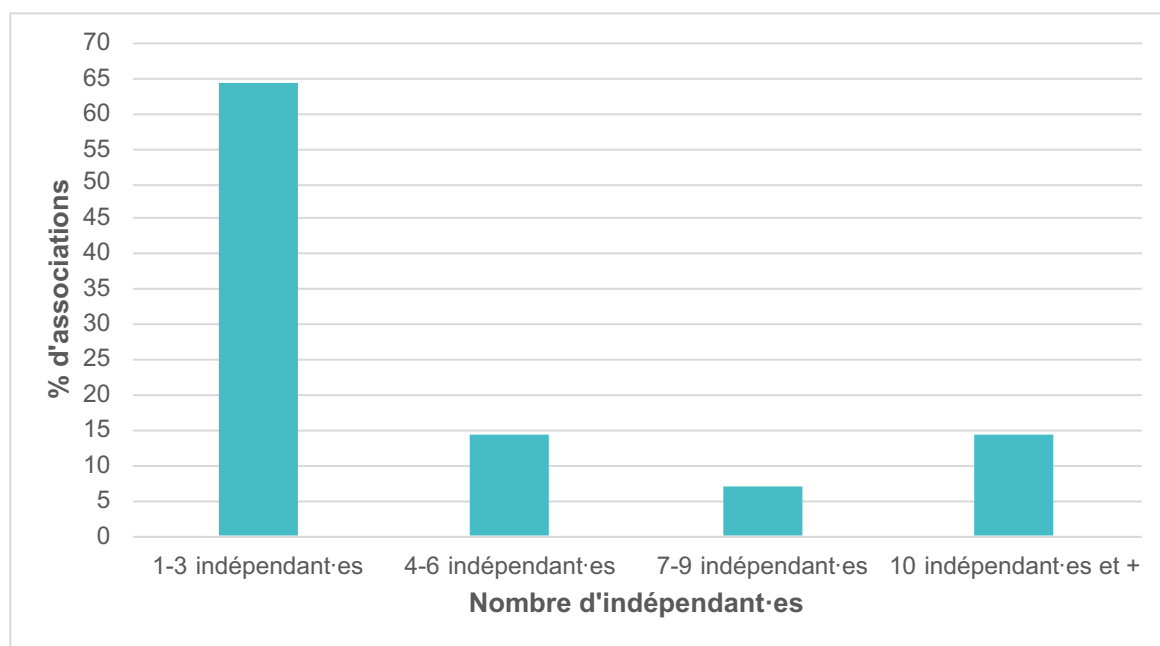
Il nous paraissait intéressant de nuancer cette information en posant aussi cette question : « En 2022, parmi vos employé·es (sous contrat de travail) impliqué·es dans le cadre de missions en lien avec l'ErE, combien avaient une expérience professionnelle d'au moins 10 ans au sein du secteur de l'ErE ? Indiquez un nombre

uniquement. ». En effet, un *turnover* relativement important au sein du secteur n'exclut pas que les employé·es cumulent un certain nombre d'années d'ancienneté au sein de celui-ci, durant l'entièreté de leur carrière. Cette question nous a permis d'apprendre que, pour les 86 associations répondantes, au moins 283 employé·es, soit 32%, sont concerné·es par ce second cas de figure. Nous précisons « au moins » car l'une des deux associations répondantes qui emploie plus de 100 personnes salariées ne dispose que de l'information concernant le nombre d'années d'ancienneté au sein de l'association elle-même, et non du secteur. Le nombre annoncé est dès lors potentiellement plus important.

A combien d'indépendant·es et de volontaires et/ou stagiaires les associations répondantes font-elles appel dans le cadre de missions en lien avec l'ErE ?

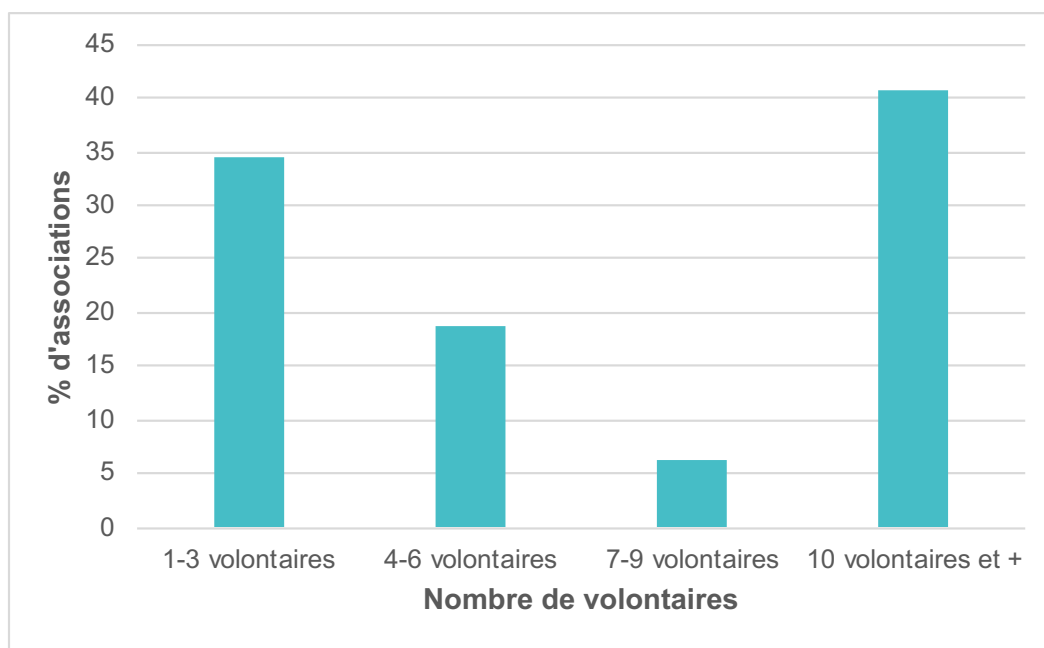
Puisque le secteur de l'ErE en Wallonie et à Bruxelles ne peut se résumer à un nombre de personnes salariées (sous contrat de travail), nous avons demandé aux répondant·es si leur association avait fonctionné, en 2022, avec des personnes sous statut d'indépendant·e (par exemple, des animateur·ices ou des formateur·ices) d'une part, et avec des volontaires et/ou des stagiaires d'autre part, dans le cadre de missions en lien avec l'ErE : elles sont 28 (ou 33%) à avoir fait appel à des indépendant·es et 64 (74%) à avoir mobilisé des volontaires et/ou des stagiaires.

Les 33% d'associations concernées ont, au total, fait appel à 208 personnes sous statut d'indépendant·e. Les données encodées variant entre un et 80, nous avons regroupé les associations suivant le nombre d'indépendant·es qu'elles sollicitent, par tranches de 3. Il apparaît que la majorité (64%) sollicite de 1 à 3 indépendant·es, mais qu'elles sont toutefois 14% à fonctionner avec un minimum de 10 indépendant·es.



Graphique 6 – Nombre d'indépendant·es (par tranches)

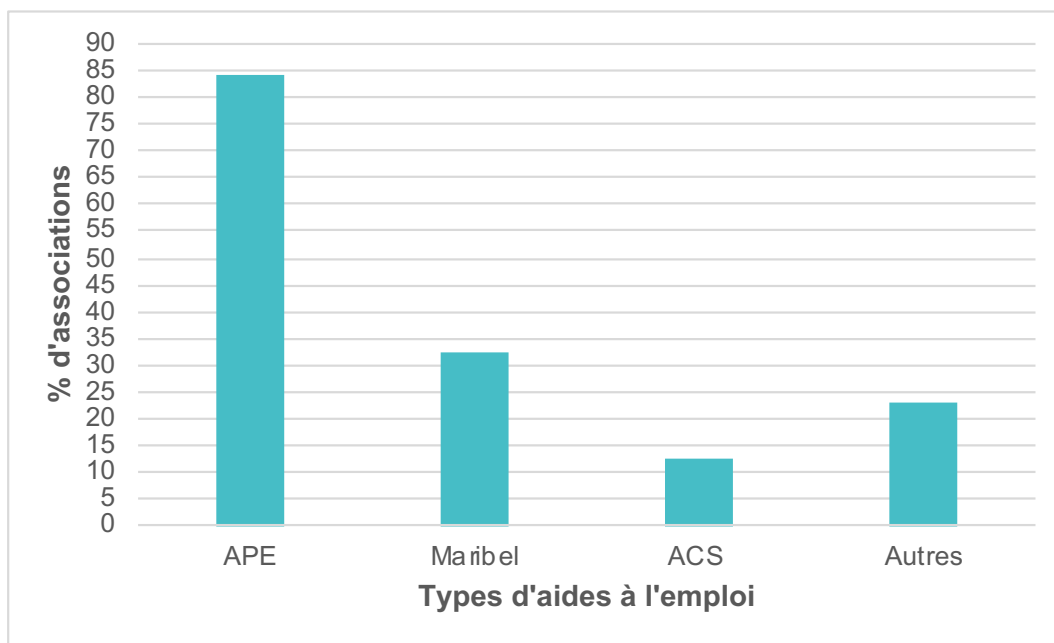
Par ailleurs, les 74% d'associations concernées ont, au total, mobilisé 2.265 volontaires et/ou stagiaires. Ce nombre doit néanmoins être considéré avec prudence car nous n'avons pas collecté d'information sur la nature de leur(s) mission(s). Les données encodées varient entre un et 84, et une association en compte à elle seule 1.400. Nous avons à nouveau regroupé les associations suivant le nombre de volontaires et/ou stagiaires avec lequel elles travaillent. Il ressort que la majorité d'entre elles en mobilise soit de 1 à 3 (34%), soit au moins 10 (41%).



Graphique 7 – Nombre de volontaires et/ou stagiaires (par tranches)

De quels types d'aides à l'emploi les associations répondantes bénéficient-elles dans le cadre de missions en lien avec l'ErE, et à combien d'ETP ces aides bénéficient-elles ?

Nous allons maintenant nous pencher sur les financements dont le secteur peut disposer. Précisons que notre but est d'identifier les différentes sources de financement et leur importance en termes de nombre d'associations concernées. Les informations relatives aux montants de chaque source de financement n'ont pas été demandées dans le cadre de cet état des lieux, par crainte que les répondant·es soient réticent·es à les confier au Réseau IDée. Commençons par les aides à l'emploi : 65% des associations en bénéficient dans le cadre de missions en lien avec l'ErE. Ce graphique détaille le(s) type(s) d'aide(s) qu'elles perçoivent :



Graphique 8 – Types d'aides à l'emploi

Ainsi, une majorité (84%) des associations concernées ont bénéficié d'aides à la promotion de l'emploi (APE), des subsides notamment octroyés aux employeurs du secteur non-marchand (socio-culturel mais aussi santé, action sociale, etc.) situés en Wallonie. Par ailleurs, 32% d'entre elles ont obtenu des fonds Maribel social, une subvention salariale pour la création d'emplois supplémentaires dans le secteur non-marchand, et 13% ont pu engager un ou plusieurs employé·e(s) sous un contrat d'Agent Contractuel Subventionné (ACS), lié à des subsides octroyés aux employeurs du secteur non-marchand situés dans la Région de Bruxelles-Capitale. Pour finir, 23% des associations concernées ont bénéficié d'autres types d'aides à l'emploi, par exemple Activa Brussels (un avantage financier que l'employeur·euse peut déduire du salaire) ou des contrats de travail article 60 (une aide du CPAS pour les personnes bénéficiaires du droit à l'intégration sociale).

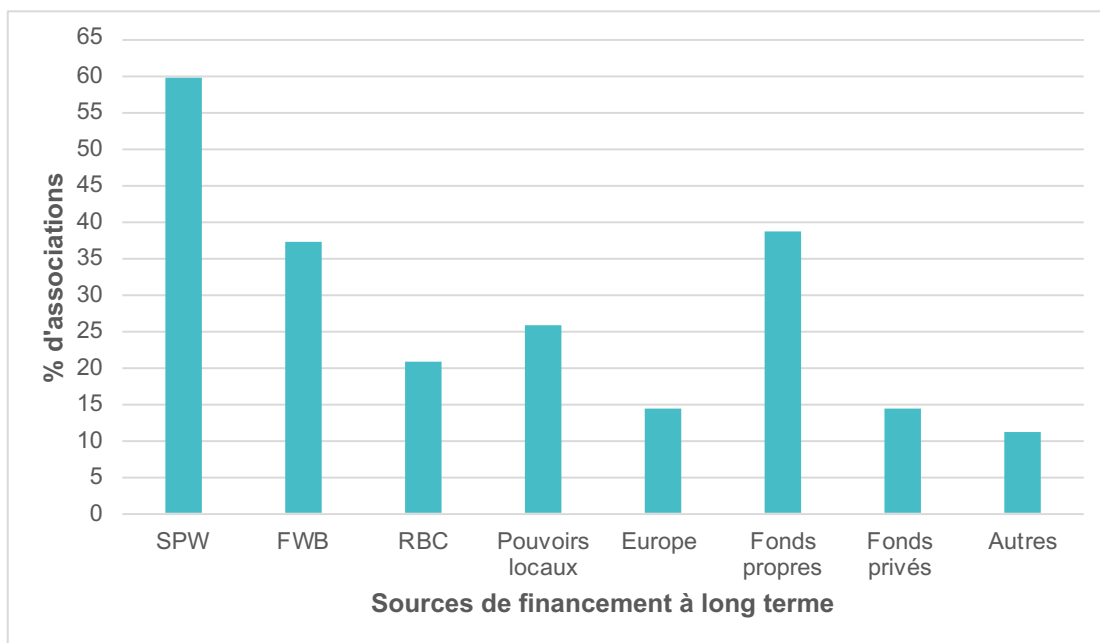
Afin de mesurer l'ampleur de ces aides à l'emploi, nous avons demandé aux répondant·es combien d'emploi(s), exprimé(s) en ETP, ont été financé(s) par celles-ci (tous types d'aides confondus). La réponse est 244 ETP. Puisque, au total, les 86 associations répondantes ont employé 611 ETP en 2022, 40% des ETP ont bénéficié d'aides à l'emploi dans le secteur de l'ErE en Wallonie et à Bruxelles.

De quelles sources de financement à long terme et/ou ponctuelles les associations répondantes bénéficient-elles dans le cadre de missions en lien avec l'ErE ?

Outre les aides à l'emploi, des sources de financement à long terme (c'est-à-dire sur au moins 3 ans, par exemple convention-cadre ou agrément) et ponctuelles (sur moins de 3 ans) peuvent être sollicitées. Dans le questionnaire, nous en avons distingué 15 (cf. annexe 1). Pour une meilleure lisibilité, nous les avons ici regroupées en 7 catégories : Service public de Wallonie (SPW), Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), Région de Bruxelles-Capitale (RBC), pouvoirs locaux (commune, intercommunale, ville, province, etc.), Europe (Interreg, Erasmus+, etc.), fonds propres (ventes, services, activités payantes, cotisations, etc.) et fonds privés (entreprises, fondations, dons, legs, etc.). Une catégorie « autre » a également été créée, pour les sources de financement qui ne correspondent à aucune des catégories susmentionnées.

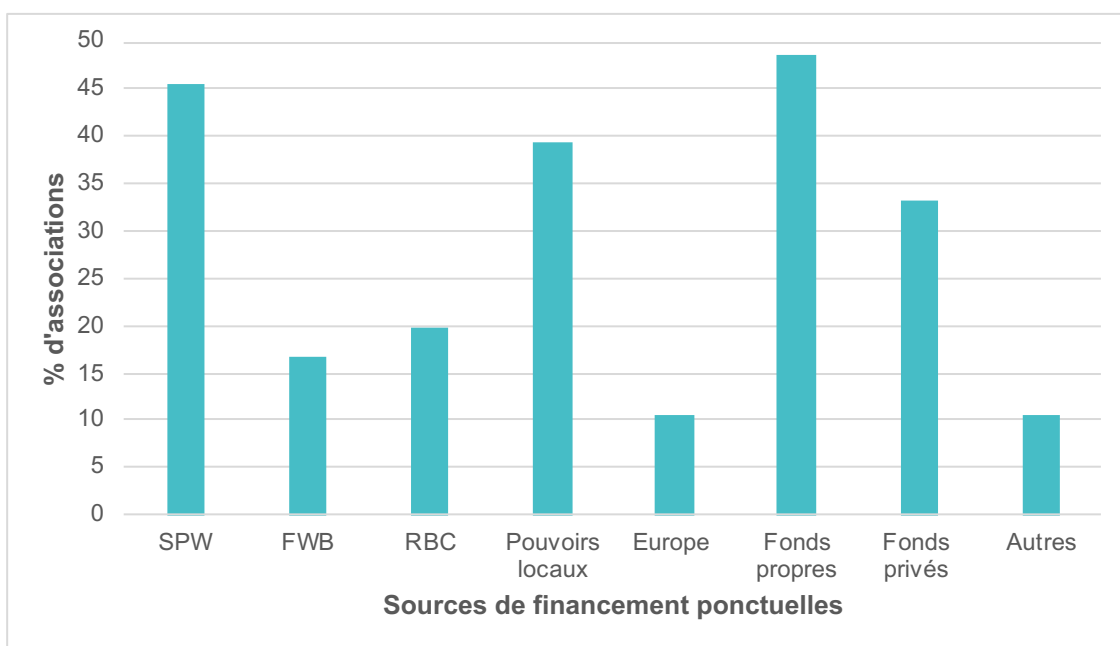
Précisons que le recodage des données collectées, nécessaire pour aboutir aux 8 catégories reprises sur le graphique qui suit, a révélé que les 15 items proposés n'étaient pas assez variés, malgré leur nombre important. À titre illustratif, pour le SPW, nous avons distingué les subsides « Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (ARNE) », « Développement Durable (DD) », « Énergie » et « Mobilité ». Les réponses consignées dans le champ « autre » ont mis en évidence l'omission du subside « Économie, Emploi, Recherche », obtenu par plusieurs associations en 2022. Nous veillerons dès lors à adapter au mieux les deux questions relatives aux sources de financement à l'avenir – en augmentant le nombre d'items ou, au contraire, en le diminuant pour anticiper la présentation des résultats –, si nous réitérons notre démarche d'état des lieux.

Commençons par exposer les résultats de nos analyses pour les sources de financement à long terme : 62 associations répondantes (ou 72%) en ont bénéficié en 2022. Voici la répartition précise des différentes sources de financement : 60% ont été financées par le Service public de Wallonie (principalement le subside ARNE), 37% l'ont été par la Fédération Wallonie-Bruxelles (principalement via Éducation Permanente) et 21% par la Région de Bruxelles-Capitale (principalement via Bruxelles Environnement) ; 26% l'ont été par des pouvoirs locaux et 15% par des subsides européens ; 39% ont mobilisé des fonds propres tandis que 15% ont perçu des fonds privés. Enfin, 11% des associations concernées ont bénéficié d'autres sources de financement à long terme, citons à titre d'exemple la Communauté flamande et des subventions accordées par l'ONE aux opérateurs agréés.



Graphique 9 – Sources de financements à long terme

Concernant les sources de financement ponctuelles, dont 66 associations répondantes (77%) ont bénéficié en 2022, la répartition est la suivante : 45% ont été financées par le Service public de Wallonie (principalement le subside ARNE), 17% par la Fédération Wallonie-Bruxelles (principalement via Enseignement) et 20% par la Région de Bruxelles-Capitale (principalement via Bruxelles Environnement) ; 39% l'ont été par des pouvoirs locaux et 11% par des subsides européens ; 48% ont mobilisé des fonds propres et 33% ont perçu des fonds privés. 11% ont aussi bénéficié d'autres sources de financement ponctuelles, comme le Fonds 4S (soutenant la formation dans le secteur socio-culturel notamment) ou la Loterie Nationale.



Graphique 10 – Sources de financements ponctuelles

Les moyens des associations d'ErE : que retenir ?

Les associations ont majoritairement leur **siège social situé en Wallonie** (71%), principalement dans les **provinces de Namur, Hainaut et Liège**. Les autres (29%) ont le leur situé à Bruxelles. En plus de leur siège social, un peu moins d'un tiers d'entre elles (28%) disposent d'**une ou plusieurs antenne(s) locale(s)**. Par ailleurs, les associations sont pour la plupart **bien établies dans le secteur de l'ErE** : elles ont majoritairement été créées depuis au moins 20 ans (68%) et nombreuses sont celles qui ont entre 10 et 19 années d'existence (20%).

Les associations répondantes (86 à notre enquête en ligne et 58 supplémentaires par téléphone) comptent au total **1.158 employé-es** dans le cadre de missions en lien avec l'ErE en 2022. Les travailleur·euses à temps partiel étant nombreux·ses, il est pertinent de préciser que ce nombre total de personnes salariées correspond à **803 ETP**. Bien qu'il faille envisager ces nombres avec précaution, nous pouvons donc considérer que, en moyenne, les associations du secteur comptent **8 employé-es pour 6 ETP**. Le nombre d'**employé-es** varie sensiblement d'une association à l'autre, mais la majorité en ont rémunéré **moins de 5** (43%) **ou entre 5 et 9** (25%). Cet effectif se voit ponctuellement renforcé par des **indépendant-es** et des **volontaires et/ou stagiaires** : 33% des associations répondantes font appel à des indépendant·es et 74% mobilisent des volontaires et/ou des stagiaires.

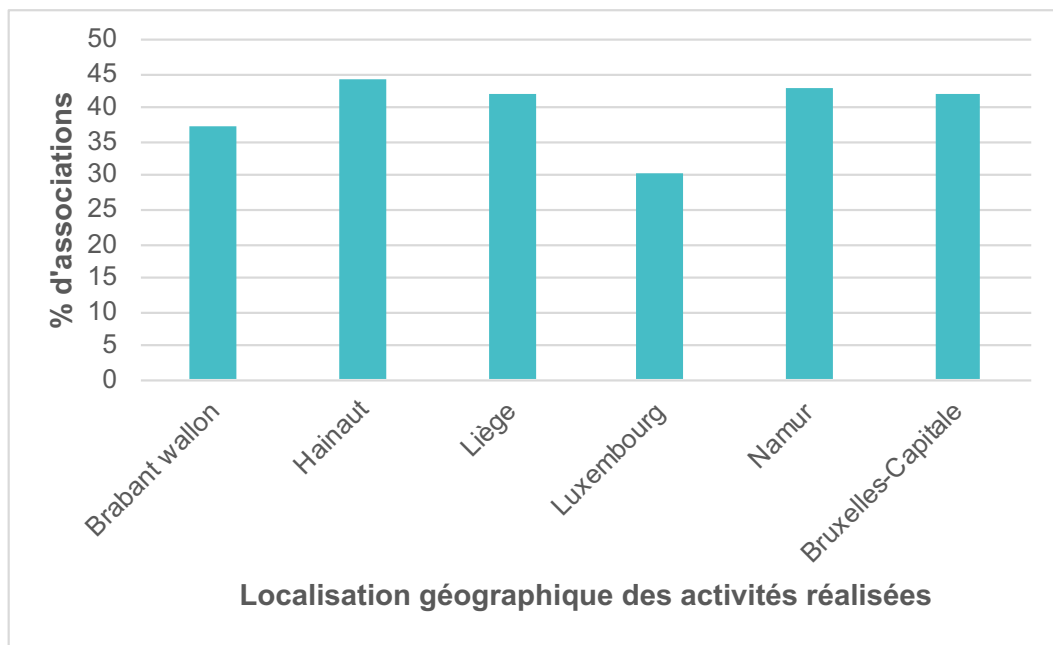
Les associations relèvent principalement de la **CP 329** (329.02 ou 329.03), et font ainsi majoritairement partie du **secteur socio-culturel** (71%). En termes de financements, elles bénéficient de sources de financement à long terme (72%) et/ou ponctuelles (77%). Les principaux pouvoirs subsidants sont le **Service public de Wallonie** (notamment via le **subside ARNE**), la **Fédération Wallonie-Bruxelles** (notamment via **Éducation Permanente et Enseignement**) et la **Région de Bruxelles-Capitale** (notamment via **Bruxelles Environnement**). En matière de sources de financement ponctuelles, notons que près de la moitié des associations mobilisent des **fonds propres** (48%), tandis qu'un tiers bénéficie d'aides de pouvoirs locaux (39%) et/ou perçoivent des fonds privés (33%). Elles sont par ailleurs nombreuses à avoir bénéficié d'**aides à l'emploi** dans le cadre de leurs missions en lien avec l'ErE (65%), principalement **APE** et **Maribel**. Au total, en 2022, 244 ETP (40%) ont bénéficié d'aides à l'emploi, tous types confondus.

2.2.2. Les activités d'ErE

À la suite de ce résumé des principaux enseignements par rapport aux moyens des associations d'ErE, passons aux résultats concernant les activités d'ErE réalisées par les associations répondantes (types d'activités, de publics et de thématiques).

Où les activités d’ErE sont-elles réalisées par les associations répondantes ?

La troisième et dernière section du questionnaire a été consacrée aux activités d’ErE réalisées en 2022. Nous avons d’abord demandé aux répondant·es dans quelle(s) province(s) ou région ces activités ont été principalement réalisées. Le graphique suivant rend compte de cette répartition géographique :



Graphique 11 – Localisation géographique des activités réalisées

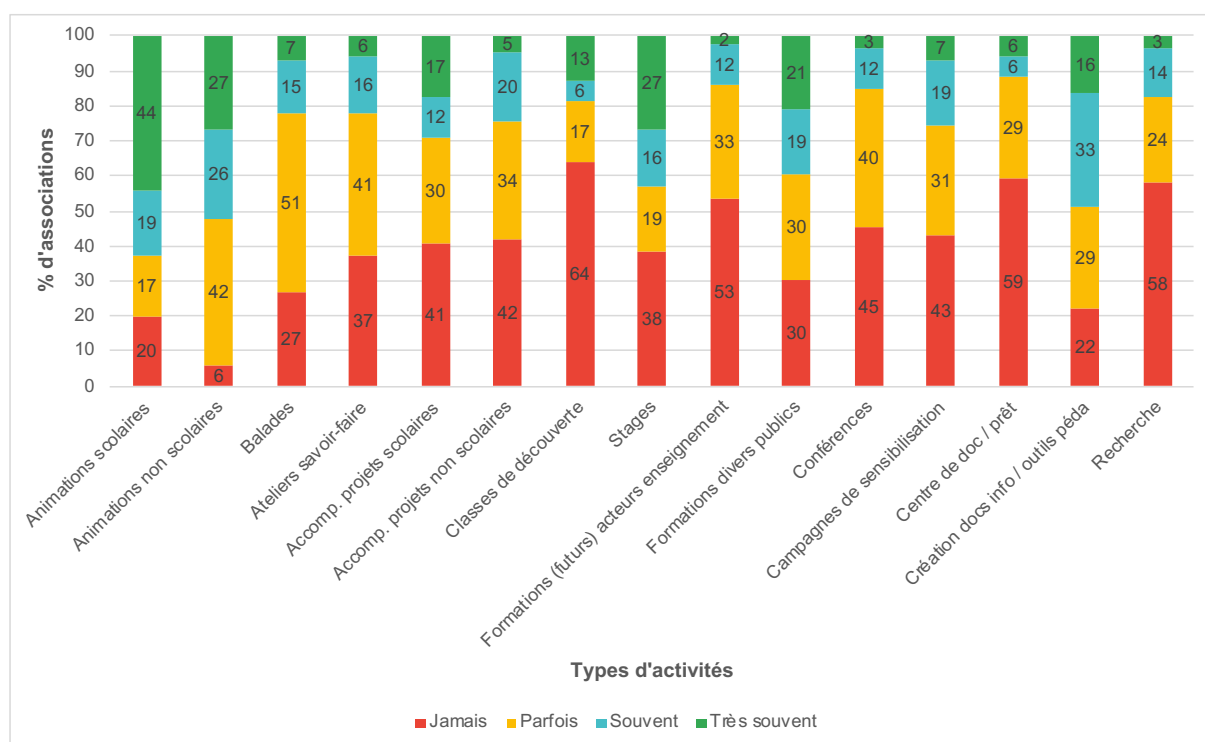
Il apparaît ainsi que la répartition géographique des activités d’ErE est assez équilibrée sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles : 44% ont été réalisées dans la province de Hainaut, 43% dans celle de Namur, 42% dans celle de Liège ainsi qu’en Région de Bruxelles-Capitale, 37% dans la province du Brabant Wallon et 30% dans celle de Luxembourg. À l’instar des données relatives aux sièges sociaux et antennes locales, les provinces du Brabant wallon et de Luxembourg sont néanmoins légèrement sous-représentées au sein de notre échantillon, et surtout la seconde qui est la moins peuplée sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quels types d’activités d’ErE les associations répondantes réalisent-elles et à quelle fréquence ?

Outre la localisation géographique des activités, nous avons souhaité collecter des données sur les types d’activités d’ErE réalisés par les associations. Nous en avons distingué 15 dans le questionnaire : animations scolaires ; animations non scolaires ; balades ; ateliers de savoir-faire ; accompagnements de projets scolaires ; accompagnements de projets non scolaires ; classes de découverte ; stages ; formations visant des (futurs) acteurs de l’enseignement ; formations visant divers publics ; conférences ; campagnes de sensibilisation ; centre de documentation et de

prêt ; création de documents informatifs et/ou d'outils pédagogiques ; recherche. Les répondant·es devaient se positionner sur l'échelle de fréquence « jamais - parfois - souvent - très souvent ». Signalons que nous sommes conscient·es du caractère approximatif des informations collectées par le biais de ce type d'échelle. Nous avons toutefois choisi cette option car il nous semblait chronophage, pour les répondant·es, de demander les chiffres exacts concernant la totalité des activités en 2022. Si nous réitérons notre démarche d'état des lieux, nous tiendrons compte des retours reçus afin d'éventuellement faire évoluer la formulation et la nature de la question.

Voici les résultats pour cette question :



Graphique 12 – Fréquence des types d'activités réalisées

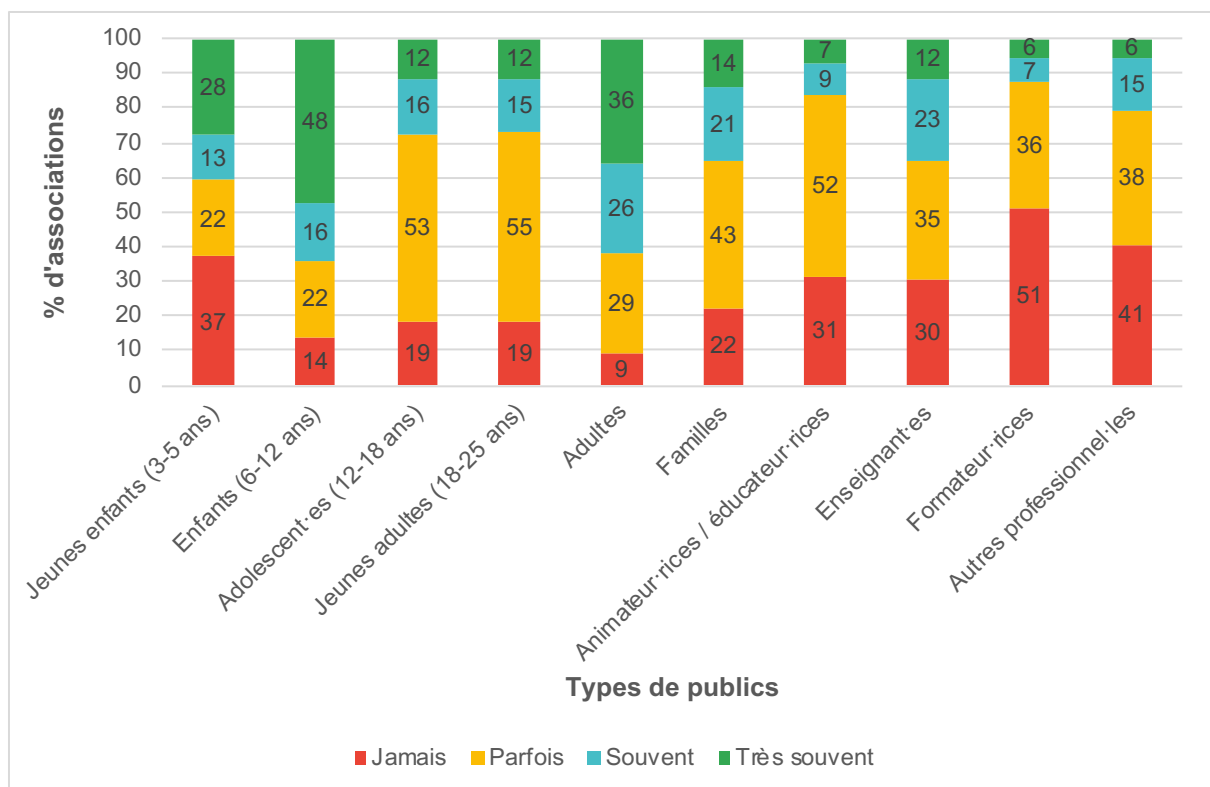
Ce graphique permet de tirer différents constats pour l'année 2022 :

- Cinq types d'activités sont plus fréquemment réalisés par les associations : les animations scolaires (44% en ont réalisé « très souvent » et 19% « souvent »), les animations non scolaires (seuls 6% n'en ont « jamais » réalisé, 27% en ont réalisé « très souvent » et 26% « souvent »), les stages (bien que 38% n'en ont « jamais » réalisé, 27% en ont réalisé « très souvent » et 16% « souvent »), les formations visant divers publics (21% en ont réalisé « très souvent » et 19% « souvent ») et la création de documents informatifs et/ou d'outils pédagogiques (16% en ont réalisé « très souvent » et 33% « souvent »).

- Quatre types d'activités sont généralement peu réalisés par les associations composant notre échantillon : les classes de découverte (64% n'en ont « jamais » réalisé), le centre de documentation et de prêt (59% n'en ont pas), la recherche (3% en ont fait « très souvent » et 58% n'en ont « jamais » fait) et les formations visant des (futurs) acteurs de l'enseignement (seuls 2% en ont réalisé « très souvent » et 53% n'en ont « jamais » réalisé).
- Les six autres types d'activités sont proportionnellement plus rarement réalisés par les associations : les balades et les ateliers de savoir-faire ont principalement été réalisés « parfois » (à respectivement 51% et 41%), tandis que les quatre autres types d'activités, à savoir les conférences, les campagnes de sensibilisation et les accompagnements de projets (scolaires ou non) ont peu été réalisés (minimum 41% des associations n'en ont « jamais » réalisé).

Quels types de publics les associations répondantes touchent-elles dans le cadre de leurs activités d'ErE et à quelle fréquence ?

La question suivante portait sur les types de publics touchés dans le cadre d'activités d'ErE, par rapport auxquels les répondant·es devaient se positionner sur la même échelle de fréquence. Les résultats sont ceux-ci :



Graphique 13 – Fréquence des types de publics touchés

Nous pouvons poser ces constats :

- Trois types de publics sont plus fréquemment touchés par les associations : les enfants de 6 à 12 ans (48% les ont atteints « très souvent » par le biais d'activités d'ErE et 16% « souvent »), les adultes (seuls 9% n'en ont « jamais » atteint, 36% en ont atteint « très souvent » et 26% « souvent ») et les jeunes enfants de 3 à 5 ans (bien que 37% ne les ont « jamais » atteints, 28% les ont atteints « très souvent » et 13% « souvent »).
- Cinq types de publics sont plus rarement touchés par les associations dans le cadre d'activités d'ErE : les jeunes adultes de 18 à 25 ans, les adolescent·es de 12 à 18 ans et les animateur·ices / éducateur·ices (respectivement 55%, 53% et 52% ont « parfois » atteint ces publics), mais aussi les familles (22% ne les ont « jamais » touchées et 43% « parfois ») et les enseignant·es (35% les ont « parfois » atteint·es et 30% « jamais »).
- Deux types de publics sont peu touchés par les associations composant notre échantillon : les formateur·ices (seuls 6% les ont atteint·es « très souvent » et 51% « jamais ») et les autres professionnel·les, tel·les que des directeur·ices d'école, des éco-conseiller·ères, des agents et élu·es communaux ou encore les membres du personnel d'une entreprise (également 6% les ont atteint·es « très souvent » et 41% « jamais »).

Notons que, par le biais des commentaires, les répondant·es sont plusieurs à avoir signalé toucher également des publics à besoins spécifiques (en situation de handicap, en (ré)insertion sociale, en décrochage scolaire, précarisés, etc.). À l'avenir, nous veillerons à inclure ce type de public dans les items proposés.

Combien de personnes sont directement touchées dans le cadre d'activités d'ErE et, parmi celles-ci, combien sont des élèves en contexte scolaire ?

Afin d'avoir une estimation chiffrée du nombre d'individus ayant pris part à des activités d'ErE en Wallonie et à Bruxelles en 2022, nous avons interrogé les répondant·es sur le nombre total de personnes que leur association a directement touchées. Précisons que la question portait donc sur tous les publics confondus : également par crainte de l'aspect chronophage de la tâche (cf. supra), nous n'avons pas demandé aux répondant·es de détailler les informations pour chaque type de public.

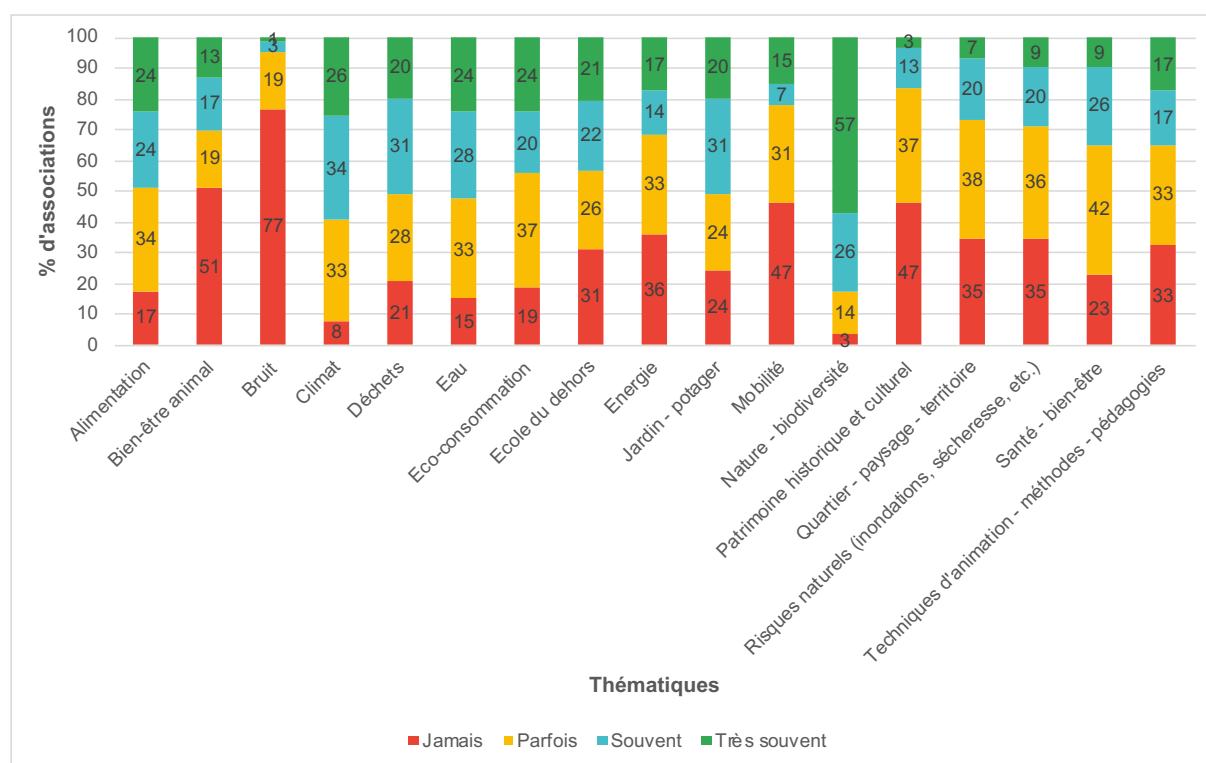
Le résultat de l'addition de l'ensemble des données encodées est le suivant : en 2022, les 86 associations répondantes ont directement touché 691.684 individus. Sachant que les enfants en âge de scolarité constituent un des publics cibles du secteur de l'ErE en Wallonie et à Bruxelles, nous avons aussi posé cette question : « En 2022, parmi le nombre total de personnes que votre organisme a directement touchées,

combien étaient des élèves (de la maternelle au secondaire) dans le cadre d'activités d'ErE en contexte scolaire ? Indiquez un nombre uniquement. ». La réponse est 509.798 élèves. Ils constituent donc 74% du nombre total d'individus atteints.

Quelles thématiques les associations répondantes abordent-elles dans le cadre de leurs activités d'ErE et à quelle fréquence ?

Pour finir, nous avons questionné les répondant·es sur les thématiques que leur association aborde dans le cadre d'activités d'ErE. Nous en avons proposé 17 dans le questionnaire, à savoir : alimentation ; bien-être animal ; bruit ; climat ; déchets ; eau ; éco-consommation ; école du dehors ; énergie ; jardin-potager ; mobilité ; nature-biodiversité ; patrimoine historique et culturel ; quartier-paysage-territoire ; risques naturels (inondations, sécheresses, etc.) ; santé / bien-être ; techniques d'animation / méthodes / pédagogies. Comme pour les précédentes questions, et à nouveau par crainte de l'aspect chronophage de la tâche, nous n'avons pas demandé aux répondant·es des chiffres exacts mais plutôt de se positionner sur l'échelle de fréquence « jamais - parfois - souvent - très souvent ».

Voici les résultats pour l'année 2022 :



Graphique 14 – Fréquence des thématiques abordées

À partir de ce graphique, il est intéressant de relever que :

- Une thématique ressort nettement sur les 17 proposées, il s'agit de nature-biodiversité : 3% des associations ne l'ont « jamais » abordée, tandis que 57% l'ont abordée « très souvent » et 26% « souvent ». Par ailleurs, deux thématiques ont généralement été très peu ciblées : le bruit, qui n'a été abordé « très souvent » que par une association et que la majorité n'a « jamais » (77%) ou « parfois » (19%) abordé ; le patrimoine historique et culturel, que 3% ont abordé « très souvent », mais 47% « jamais » et 37% « parfois ».
- Sept thématiques sont plus fréquemment ciblées par les associations répondantes : le climat (seulement 8% ne l'ont « jamais » abordé, 26% l'ont « très souvent » abordé et 34% « souvent »), l'eau (24% l'ont ciblée « très souvent » et 28% « souvent »), l'alimentation (également 24% l'ont abordée « très souvent » et tout autant « souvent »), l'éco-consommation (également 24% l'ont abordée « très souvent » et 20% « souvent »), l'école du dehors (si 31% n'en ont « jamais » fait, 21% en ont fait « très souvent » et 22% « souvent »), les déchets et le jardin-potager (20% ont ciblé « très souvent » et 31% « souvent » chacune de ces deux thématiques).
- Sept thématiques sont proportionnellement plus rarement abordées dans le cadre d'activités d'ErE : le bien-être animal (51% des associations ne l'ont « jamais » ciblé et 19% seulement « parfois »), la mobilité (si 15% l'ont abordée « très souvent », 47% « jamais » et 31% « parfois »), l'énergie (17% l'ont abordée « très souvent » mais 36% « jamais » et 33% « parfois »), le trio quartier-paysage-territoire (seuls 7% l'ont ciblé « très souvent », 35% ne l'ont « jamais » ciblé et 38% « parfois »), les risques naturels (également 35% ne les ont « jamais » ciblés et 36% « parfois »), les techniques d'animation, méthodes ou pédagogies (bien que 17% les ont « très souvent » enseignées, 33% « jamais » et tout autant « parfois ») et la santé / le bien-être (ces thématiques ont « parfois » été ciblées par 42% des associations répondantes et 23% d'entre elles ne les ont « jamais » abordées).

Les activités d'ErE : que retenir ?

La **répartition des activités d'ErE** est assez **équilibrée en Wallonie et à Bruxelles**, beaucoup d'associations répondantes disposent donc d'une zone d'action dépassant largement la localisation géographique de leur siège social et antenne(s) locale(s).

Les activités réalisées sont principalement des **animations scolaires** (44%⁷), des **animations non scolaires** (27%), des **stages** (27%), des **formations** visant divers publics (21%) et la **création de documents informatifs et/ou d'outils pédagogiques** (16%). Les balades, les ateliers de savoir-faire, les conférences, les campagnes de sensibilisation et les accompagnements de projets (scolaires ou non) sont quant à eux proportionnellement plus rarement réalisés par les associations, c'est-à-dire que les fréquences auxquelles ils sont réalisés sont majoritairement « parfois » ou « jamais ». Et les classes de découverte, les centres de documentation et de prêt, la recherche ainsi que les formations visant des (futurs) acteurs de l'enseignement sont réalisés par un petit nombre d'associations composant notre échantillon.

Les types de publics les plus fréquemment touchés sont les **enfants de 6 à 12 ans** (48%), les **adultes** (36%) et les **jeunes enfants de 3 à 5 ans** (28%). Les jeunes adultes (18-25 ans), les adolescent·es (12-18 ans), les animateur·ices / éducateur·ices, les familles et les enseignant·es ont proportionnellement été plus rarement atteint·es par les associations, tandis que les formateur·ices et les autres professionnel·les ont été les moins touché·es. En termes d'estimations chiffrées, au total et tous publics confondus, **691.684 personnes ont pris part à des activités d'ErE** en 2022, et ce uniquement pour les 86 associations ayant répondu à notre enquête en ligne. Ce nombre comprend **509.798 élèves, soit 74%** des individus touchés.

La principale thématique abordée dans le cadre d'activités d'ErE est **nature-biodiversité** (57%). D'autres thématiques sont également ressorties : le **climat** (26%), l'**eau** (24%), l'**alimentation** (24%), l'**éco-consommation** (24%), l'**école du dehors** (21%), les **déchets** (20%) et le **jardin-potager** (20%).

⁷ Ce pourcentage et les suivants sont relatifs à la fréquence « très souvent ».

3. Mise en perspective avec les précédents états des lieux

Comment le secteur de l'ErE a-t-il évolué en Wallonie et à Bruxelles ? Même si les variations entre les questions et les items ne permettent pas une comparaison systématique, il est intéressant de mettre les résultats de cette photographie 2022 en perspective avec ceux des précédentes démarches d'états des lieux menées par le Réseau IDée, à savoir :

- une enquête, réalisée de 2000 à 2002, relative aux relations juridiques de travail dans le secteur associatif (types de contrat de travail), aux sources de financement et aux domaines d'activités des associations actives en ErE. Au total, 61 associations wallonnes et bruxelloises y avaient participé ;
- le cadastre des associations actives en ErE en Région wallonne réalisé en 2005, dont le questionnaire avait été complété par 276 associations ;
- l'enquête Bxl'ErE de 2006, sur les activités francophones et bilingues d'éducation à l'environnement et/ou à la nature en Région bruxelloise, menée auprès de 132 associations actives dans cette zone géographique ;
- l'état des lieux de l'offre associative en ErE en Wallonie de 2016, basé sur un sondage effectué par la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DGARNE) auprès de 24 associations d'ErE, ainsi que sur les données disponibles relatives aux 11 Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE).

3.1. Les moyens des associations d'ErE

Concernant tout d'abord les moyens des associations, nous constatons que la **distribution géographique des sièges sociaux et antennes locales sur le territoire wallon** est **similaire** à la situation en 2005. En effet, dans le cadastre, plus d'associations avaient été répertoriées dans le sillon Sambre et Meuse, et en particulier dans les villes de Liège et Namur, que dans le sud de la Wallonie. Pour expliquer cette répartition, deux facteurs avaient été mis en évidence : la densité de public dans les différentes zones et la proximité avec les grands axes de communication. À l'heure actuelle, ces deux paramètres semblent donc toujours avoir une influence sur la distribution géographique des sièges sociaux et antennes locales des associations en Wallonie. La même observation avait été posée dans l'état des lieux de 2016 où, par ordre d'importance, les sièges sociaux et antennes locales se concentraient dans les provinces de Namur (où sont localisées bon nombre d'institutions wallonnes), de Liège et de Hainaut. Les provinces de Luxembourg et du Brabant wallon y étaient aussi sous-représentées. Concernant la répartition des sièges sociaux en Régions wallonne et bruxelloise, signalons que le **ratio deux-tiers en**

Wallonie et un tiers à Bruxelles de cet état des lieux fait écho à celui présent au sein des membres du Réseau IDée.

Les données relatives au nombre de personnes salariées et de volontaires au sein des associations n'ont été collectées que dans le cadre de l'enquête de 2000-2002 : pour les 61 associations répondantes, 480 emplois rémunérés et 212 personnes bénévoles avaient été comptabilisés. Bien que ces informations doivent être envisagées avec précaution (cf. supra), notons qu'**à l'époque le nombre moyen d'employé-es par association s'élevait à 8, ce qui correspond à la même moyenne que nous avons obtenue aujourd'hui** en additionnant les informations collectées via l'enquête en ligne et la démarche téléphonique complémentaire. Dans cette première enquête, il était souligné que le bénévolat, désormais nommé « **volontariat** », **occupe une place essentielle dans le secteur de l'ErE** en particulier, et dans le monde associatif en général. Cette observation était confirmée dans l'enquête Bxl'ErE de 2006, où 40% des associations faisaient appel au bénévolat. Puisque, en 2022, 74% des associations répondantes ont mobilisé des volontaires et/ou des stagiaires, nous pourrions en conclure que le recours au volontariat est maintenant encore plus répandu au sein des associations d'ErE.

Concernant la commission paritaire, l'information n'a également été recueillie que dans le cadre de l'enquête de 2000-2002 : sur les 61 associations répondantes, 41% relevaient de la CP 329 et 10% de la CP 200 (ou Commission Paritaire Auxiliaire pour Employés). La tendance est plus marquée 20 ans plus tard, puisque 71% des associations relèvent désormais de la **CP 329 (secteur socio-culturel)** et 5% d'autres commissions paritaires, dont la CP 200. Signalons, qu'à l'époque, près de 20% des associations ne savaient pas de quelle commission paritaire elles relevaient. Aujourd'hui, seulement 2% des participant-es à l'enquête n'ont pas su répondre à la question. Nous pouvons en partie expliquer cette différence notable par la professionnalisation du secteur de l'ErE ces dernières années, et un ancrage plus affirmé au sein du secteur socio-culturel.

Enfin, les financements ont systématiquement été abordés dans les précédentes démarches menées par le Réseau IDée. À travers les différents états des lieux, il apparaît que les principaux pouvoirs subsidiaires étaient et sont restés **les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles**, ainsi que **les aides à l'emploi**. Il est par contre difficile de savoir dans quelles proportions et pour quels montants. Au regard de cette pluralité de subsides, il est important de souligner la complexité administrative inhérente. Le constat posé en 2016 est encore à l'ordre du jour : la majorité des associations bénéficient de subsides de plusieurs sources, et doivent donc jongler avec des objectifs et des modalités d'évaluation différents. Notons aussi, qu'au fil des états des lieux, les **fonds propres** semblent être de plus en plus mobilisés : en 2022, 39% des associations les ont mentionnés comme source de financement à long terme et 48% comme source de financement ponctuelle. Il serait intéressant d'investiguer davantage les causes de ce plus important recours aux fonds propres.

3.2. Les activités d'ErE

Passons maintenant aux résultats concernant les activités d'ErE. Nous pouvons observer que les types d'activités les plus fréquemment réalisés sont similaires à ceux identifiés par le passé : **les animations (scolaires ou non) constituent le principal domaine d'activité du secteur**. Par ailleurs, bien que des différences entre les questions et les items ne permettent pas une comparaison systématique, retenons que **les stages, les formations et la création d'outils pédagogiques** étaient et restent des activités fréquemment réalisées par les associations. Signalons que **l'accompagnement de projets** (scolaires ou non) apparaît uniquement dans l'état des lieux de 2016, et qu'il n'était jamais fait mention de **la recherche** auparavant. Il s'agit là de **deux évolutions du secteur**. En effet, l'accompagnement de projets scolaires est clairement une stratégie promue par Bruxelles Environnement depuis quelques années. Une enquête réalisée par le Réseau IDée (Mettioui, 2019) montrait notamment l'intérêt des associations de se former dans le domaine. Quant à la recherche, même si elle concerne peu d'associations aujourd'hui, c'est l'une des réponses aux besoins d'évaluation et de professionnalisation du secteur de l'ErE.

Concernant les types de publics, il ressort des états des lieux successifs que **les enfants dans la catégorie d'âge de l'enseignement primaire et les adultes sont les deux cibles principales** des acteur·ices du secteur de l'ErE en Wallonie et à Bruxelles. À nouveau, les variations entre les questions et les items ne permettent pas une comparaison systématique. Observons néanmoins que quatre autres publics apparaissent à travers les états des lieux comme étant moins fréquemment touchés : les enfants en âge de fréquenter l'enseignement maternel, les adolescents scolarisés dans le secondaire, les familles et les enseignants. En outre, il est plusieurs fois fait mention, dans les précédents rapports, que les publics plus spécifiques ou professionnels (normalien·nes, agriculteur·ices, entreprises, personnes défavorisées ou handicapées, etc.) sont ciblés par un nombre plus restreint d'associations. Nos résultats s'inscrivent dans la même lignée.

Mis à part en 2016, et ce uniquement à partir du sondage effectué par la DGARNE auprès de 24 associations wallonnes, il n'y a pas d'estimation chiffrée par rapport au nombre de personnes touchées dans le cadre d'activités d'ErE. Nous ne sommes donc pas en mesure de mettre des données en perspective, d'autant plus que notre échantillon est également composé d'un nombre limité d'associations et non représentatif du secteur. Notons uniquement que **la proportion d'élèves au sein du nombre total de personnes touchées était de 76% à l'époque, ce qui fait écho aux 74% dans le présent état des lieux**. Afin d'éclairer cette information, deux précisions s'avèrent nécessaires : d'une part, des activités en contexte scolaire, autrement dit menées auprès d'un public dit « captif », touchent généralement un nombre plus important d'individus que des activités où les participant·es s'inscrivent sur base volontaire (par exemple, des adultes dans le cadre d'une formation) ; d'autre part, les enfants du primaire constituent un public régulier – de jour ou de semaine, et

programmable sur une année –, qui est donc une source de revenus stables pour les associations. Remarquons que l'organisation de l'enseignement secondaire (découpage horaire et, de fait, nécessité de dialoguer avec plusieurs enseignant-es) représente elle un frein au déploiement d'activités d'ErE, d'un demi-jour ou d'une journée, à ce niveau.

Pour finir, au sujet des thématiques, une constante apparaît au fil des états des lieux : **le thème nature**, auquel nous avons adjoint celui de biodiversité dans notre questionnaire⁸, **est le plus fréquemment abordé dans le cadre d'activités d'ErE**. Les associations du secteur sont d'ailleurs bien identifiées par les enseignant-es pour apprendre de manière plus concrète des matières d'éveil et de sciences, notamment pour des sorties sur le terrain. Parmi les **autres thématiques**, certaines qui se démarquaient par le passé font écho à celles d'aujourd'hui : **eau, éco-consommation, déchets, alimentation et jardin-potager**. **Deux évolutions** méritent d'être signalées : **alors que la thématique du climat était abordée par peu d'associations dans les précédents états des lieux, elle fait partie des plus investies en 2022**. Une interrogation néanmoins : bien que le climat soit de plus en plus présent, dans les médias notamment, et que l'outil « La fresque du climat » ait connu du succès ces dernières années, nous ne savons pas si les associations dédient des projets et animations à ce thème complexe, ou si elles l'abordent plutôt via des thèmes plus concrets comme l'énergie, l'éco-consommation, l'alimentation, la mobilité, les déchets, voire même la biodiversité. Par ailleurs, **le thème du patrimoine semble, lui, être moins investi à l'heure actuelle**. En effet, près de 30% des associations éduquaient au patrimoine dans l'enquête de 2000-2002 et, selon le cadastre de 2005, une organisation sur deux abordait cette thématique. Deux explications, de l'ordre d'hypothèses à vérifier, peuvent être avancées face à ce constat : l'éducation au patrimoine serait moins reliée à l'environnement que par le passé, ou il y aurait aujourd'hui un désinvestissement dans l'éducation au patrimoine. Parmi les thèmes qui étaient proportionnellement moins abordés figuraient l'énergie, la mobilité ainsi que la santé. Le bruit arrivait systématiquement en fin de classement. Nos résultats s'inscrivent dès lors dans la continuité des précédents.

Rappelons que nous sommes conscient-es, qu'en ErE, les thématiques ne sont pas exclusives les unes des autres. Au contraire, la transversalité caractérise de nombreuses approches au sein du secteur. En outre, les thématiques évoluent et sont davantage interconnectées (cf. l'éducation à la complexité, de plus en plus présente dans le secteur), ce qui modifie le travail des associations sur le terrain et rend plus ardue la mise en perspective : des items se recoupent mais ne sont pas identiques (par exemple, les thèmes faune et flore et celui de biodiversité), et certains disparaissent (milieu marin ou forestier, sol et sous-sol, etc.) tandis que d'autres ont fait leur apparition dans le questionnaire de 2022 (bien-être animal, école du dehors,

⁸ Le thème biodiversité, fréquemment évoqué à l'heure actuelle, n'apparaît que dans l'état des lieux wallon de 2016, où il est également associé à celui de nature.

techniques d'animation, méthodes ou pédagogies et risques naturels). Concernant **l'école du dehors**, soulignons que la thématique a émergé il y a quelques années puis connu un franc succès depuis la période (post-)covid, notamment grâce à des subsides spécifiques. Quant au **bien-être animal**, il est dernièrement devenu une compétence des Régions. La demande de développer des démarches d'ErE dans ce domaine émane donc désormais des pouvoirs subsidiaires, et des financements publics y sont liés.

Conclusion

Ce rapport a porté sur l'état des lieux 2022 du secteur de l'ErE en Wallonie et à Bruxelles, réalisé par le Réseau IDée. Les principaux résultats sont synthétisés dans la partie qui leur est dédiée, par l'intermédiaire de deux encadrés : un consacré aux moyens des associations répondantes, et un aux activités d'ErE qu'elles ont réalisées.

La mise en perspective des résultats de cet état des lieux avec ceux des précédentes démarches menées par le Réseau IDée a permis de tirer quelques enseignements par rapport à l'évolution du secteur de l'ErE en Wallonie et à Bruxelles. Il apparaît ainsi que des tendances exprimées aujourd'hui rencontrent des constats précédents. Celles-ci concernent la répartition géographique des associations en Wallonie et à Bruxelles, le nombre moyen d'employé·es par association, les sources de financements, les types d'activités réalisés, les thématiques abordées dans le cadre d'activités d'ErE et les types de publics touchés. Parmi les évolutions, nous pouvons signaler : un ancrage plus affirmé au sein du secteur socio-culturel (CP 329) ; l'émergence de l'accompagnement de projets (scolaires ou non), et plus occasionnellement de la recherche, dans les types d'activités ; la présence plus affirmée du climat parmi les thématiques abordées, ainsi que l'émergence de l'école du dehors et du thème du bien-être animal. Ces tendances et d'autres constats émanant de ces états des lieux, comme la moindre importance de certains publics plus spécifiques ou professionnels, mériteraient d'être approfondis avec le secteur.

Terminons le présent document en pointant les principales limites méthodologiques de cet état des lieux, tout en formulant quelques recommandations pour le futur. Tout d'abord, nous l'avons déjà exprimé, nous sommes conscient·es que, dans le secteur de l'ErE en Wallonie et à Bruxelles, la réalité d'une association peut être très différente de celle d'une autre. Afin de couvrir une diversité d'aspects tout en limitant le temps de passation, le questionnaire était néanmoins assez standardisé (questions majoritairement fermées et semi-ouvertes). Il serait donc intéressant de mettre en perspective les informations quantitatives collectées avec des éléments qualitatifs, que nous pourrions par exemple recueillir via des entretiens individuels plus approfondis avec quelques répondant·es. Concernant l'outil de collecte de données, signalons encore que nous avons dû composer avec des contraintes, en termes de mise en forme, en utilisant *Google Forms*. Ne disposant pas des moyens humains nécessaires

pour mettre en place un accompagnement spécifique pour tous nos membres – comme le fait notre homologue français, le FRENE, avec lequel nous avons échangé par rapport à la réalisation de leur propre état des lieux annuel –, nous avons toutefois opté pour cet outil, non libre mais commun, que nous supposons donc familier pour les répondant·es. Malgré toute notre prévoyance, nous avons malheureusement eu plusieurs retours de membres se disant « trop débordés » pour remplir le questionnaire. Bien que nous soyons peut-être confronté·es à une problématique au sein du secteur, il serait pertinent, à l’avenir, de réfléchir à la manière de rendre l’enquête encore plus accessible.

Soulignons aussi que le nombre d’associations répondantes est limité au regard de la totalité des membres du Réseau IDée, et du secteur. Si nous réitérons notre démarche d’état des lieux, nous espérons qu’un plus grand nombre y répondront, notamment après avoir été témoins de la mobilisation de la fédération pour promouvoir les données collectées et l’intérêt de cartographier le secteur de l’ErE (brochure de communication, démarches auprès des pouvoirs publics, etc.). Concernant les données recueillies, notons que plusieurs répondant·es (et non répondant·es) se sont manifesté·es par rapport à la temporalité de l’enquête : début 2023, toutes les informations demandées n’avaient pas encore fait l’objet d’un recensement, comme par exemple le nombre de personnes touchées. Dans le futur, nous pourrions dès lors envisager de réaliser l’état des lieux l’année précédant le mémorandum du Réseau IDée – ce qui induirait un intervalle régulier de quatre années, sauf si des bouleversements spécifiques ou l’actualité justifient le lancement d’un état des lieux entre-temps –, en décalant la collecte de données de quelques mois (pas avant mars de l’année en cours). Enfin, nous sommes conscient·es que l’année 2022 a été synonyme, pour de nombreux acteurs du secteur, d’une reprise lente après la crise covid. Nous en tiendrons compte lorsque nous mettrons cet état des lieux en perspective avec ceux qui suivront.

Bibliographie

Mettioui, K. (2019). *L'Éducation au Développement durable vue par L'Éducation relative à l'Environnement*. Disponible au lien suivant : <https://www.reseau-idee.be/sites/default/files/media/ere-edd/pdf/OK-EtudeEDD-version%20finale.pdf>

Réseau IDée (2002). *Enquête sur les financements*. Disponible au lien suivant : https://www.reseau-idee.be/sites/default/files/media/espace-membres/index_pdf/Enquete-2000.pdf

Réseau IDée (2005). *Cadastre des associations actives en Éducation relative à l'Environnement en Région wallonne*. Non disponible en ligne.

Réseau IDée (2006). *Les activités francophones et bilingues d'Éducation à l'Environnement (ErE) et/ou à la nature en Région bruxelloise*. Disponible au lien suivant : https://www.reseau-idee.be/sites/default/files/media/journees-bruxelloises/2007/pdf/synthese_enquete_bxl.pdf

Réseau IDée (2016). *État des lieux de l'offre associative en ErE en Wallonie*. Disponible au lien suivant : https://www.reseau-idee.be/sites/default/files/media/espace-membres/index_pdf/Etat-des-lieux-RW-2016-fi.pdf

Liste des graphiques

- Graphique 1 – Localisation géographique des sièges sociaux
- Graphique 2 – Localisation géographique des antennes locales
- Graphique 3 – Nombre d'années d'existence (par tranches)
- Graphique 4 – Commissions paritaires
- Graphique 5 – Nombre d'employé·es (par tranches)
- Graphique 6 – Nombre d'indépendant·es (par tranches)
- Graphique 7 – Nombre de volontaires et/ou stagiaires (par tranches)
- Graphique 8 – Types d'aides à l'emploi
- Graphique 9 – Sources de financements à long terme
- Graphique 10 – Sources de financements ponctuelles
- Graphique 11 – Localisation géographique des activités réalisées
- Graphique 12 – Fréquence des types d'activités réalisées
- Graphique 13 – Fréquence des types de publics touchés
- Graphique 14 – Fréquence des thématiques abordées

Liste des annexes

- Annexe 1 – Questionnaire
- Annexe 2 – Liste des associations répondantes

État des lieux du secteur de l'ErE 2022

(version papier pour prendre connaissance des questions, avant de répondre en ligne uniquement ¹)

Ce questionnaire, actif **du 1er février au 1er mars 2023**, est destiné **aux coordinateur·rices / directeur·rices** travaillant au sein d'associations (futures) membres du Réseau IDÉE*. Les résultats alimenteront le volet "état des lieux du secteur de l'Education relative à l'Environnement (ErE) en Belgique francophone" du mémorandum et, plus largement, la dynamique "Ensemble vers les élections 2024".

Ce questionnaire porte spécifiquement sur **les chiffres de l'année 2022** et est composé de deux parties : "Les moyens de votre organisme" (volume d'emploi, ancienneté, sources de financement, etc.) et "Les activités réalisées par votre organisme" (types d'activités, de publics et thématiques). Chaque réponse compte ! Pourquoi ? Car nous souhaitons **cartographier**, à partir de données chiffrées, **le secteur de l'ErE en Belgique francophone. Le connaître précisément permettra de mieux mesurer son évolution et de mieux le défendre auprès des pouvoirs publics.**

Nous vous remercions d'avance pour le temps que vous consacrerez à remplir ce questionnaire (**15-20 minutes en ayant les chiffres de 2022 à portée de main**). Les données seront uniquement analysées par l'équipe du Réseau IDÉE et les résultats seront anonymisés.

Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à contacter Charlotte Préat (charlotte.preat@reseau-idee.be ou au 0473 90 26 59).

* Sont également inclus les membres de fédérations membres du Réseau IDÉE.

¹ Retrouvez l'accès au formulaire en ligne via notre espace membre : www.reseau-idee.be/fr/espace-membres

*Obligatoire

Introduction - Qui êtes-vous ?

1. Quels sont vos **nom et prénom** ? *

2. Pour quel **organisme** répondez-vous à ce questionnaire ? Merci de préciser si vos réponses concernent également une sous-structure. *

3. Où est situé le **siège social** de votre organisme ? Sélectionnez une réponse. *

Une seule réponse possible.

Province du Brabant wallon

Province de Hainaut Province de Liège

Province de Luxembourg

Province de Namur

Région de Bruxelles-Capitale

4. Votre organisme dispose-t-il d'une (ou plusieurs) **antenne(s) locale(s)** ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non → Passer à la question 6

5. Où est (ou sont) située(s) votre (ou vos) **antenne(s) locale(s)** ?
Sélectionnez une ou plusieurs réponse(s). *

Plusieurs réponses possibles.

- Province du Brabant wallon
- Province de Hainaut
- Province de Liège
- Province de Luxembourg
- Province de Namur
- Région de Bruxelles-Capitale

Partie 1 - Les moyens de votre organisme

6. En quelle année votre organisme a-t-il été **créé** ? Indiquez une année uniquement. *

7. De quelle **commission paritaire** votre organisme relève-t-il ? *

Une seule réponse possible.

0 Je ne suis pas concerné·e par cette question. → *Passer à la question 10*

0 CP 329.02 → *Passer à la question 8*

0 CP 329.03 → *Passer à la question 9*

0 CP 200 → *Passer à la question 10*

0 Autre : _____ → *Passer à la question 10*

8. En **CP 329.02**, vous appliquez : *

Une seule réponse possible.

0 Le salaire minimum mensuel garanti (actu 1954,99€).

0 La grille barémique en vigueur pour les secteurs relevant de la FWB (Education permanente, Organisation de Jeunesse).

0 La grille barémique en vigueur pour les secteurs relevant de la Région wallonne

9. En **CP 329.03**, vous appliquez : *

Une seule réponse possible.

Le salaire minimum mensuel garanti (actu 2070,90€).

La grille barémique en vigueur pour les secteurs relevant de la FWB (Education Permanente, Organisation de Jeunesse).

La grille barémique en vigueur pour les secteurs relevant de la Région de Bruxelles-Capitale.

10. En 2022, au total, combien de **personnes salariées** (sous contrat de travail) ont travaillé au sein de votre organisme dans le cadre de missions en lien avec l'ErE ? Indiquez un nombre uniquement. *

11. En 2022, en moyenne, combien d'**équivalents temps plein** (sous contrat de travail) ont travaillé au sein de votre organisme dans le cadre de missions en lien avec l'ErE ? Indiquez un nombre uniquement. *

12. En 2022, parmi vos **employé·es** (sous contrat de travail) impliqué·es dans le cadre de missions en lien avec l'ErE, combien avaient **moins de 2 ans d'ancienneté au sein de votre organisme** ? Indiquez un nombre uniquement. *

13. En 2022, parmi vos **employé·es** (sous contrat de travail) impliqué·es dans le cadre de missions en lien avec l'ErE, combien avaient **une expérience professionnelle d'au moins 10 ans au sein du secteur de l'ErE** ? Indiquez un nombre uniquement. *

14. En 2022, votre organisme a-t-il fonctionné avec des **personnes sous statut d'indépendant·e** (par exemple, des animateur·rices ou formateur·rices sous statut d'indépendant·e) dans le cadre de missions en lien avec l'ErE ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non → Passer à la question 16

15. En 2022, avec combien de **personnes sous statut d'indépendant·e** (par exemple, des animateur·rices ou formateur·rices sous statut d'indépendant·e) votre organisme a-t-il fonctionné dans le cadre de missions en lien avec l'ErE ? Indiquez un nombre uniquement. *

16. En 2022, votre organisme a-t-il fonctionné avec des **volontaires** et/ou des **stagiaires** dans le cadre de missions en lien avec l'ErE ? *

Une seule réponse possible.

0 Oui

0 Non → Passer à la question 18

17. En 2022, avec combien de **volontaires** et/ou de **stagiaires** votre organisme a-t-il fonctionné dans le cadre de missions en lien avec l'ErE ? Indiquez un nombre uniquement. *

18. En 2022, votre organisme a-t-il bénéficié d'**aides à l'emploi** dans le cadre de missions en lien avec l'ErE ? *

Une seule réponse possible.

0 Oui

0 Non → Passer à la question 21

19. En 2022, de quel(s) **type(s) d'aides à l'emploi** votre organisme a-t-il bénéficié dans le cadre de missions en lien avec l'ErE ? *

Plusieurs réponses possibles.

APE (Région wallonne)

ACS (Région de Bruxelles-Capitale)

Maribel

Autre : _____

20. En 2022, quel est le **nombre d'emploi(s)**, exprimé(s) en d'équivalent(s) temps plein, **financés par des aides à l'emploi** (tous types confondus) dans le cadre de missions en lien avec l'ErE ? Indiquez un nombre uniquement. *

21. En 2022, de quelle(s) **source(s) de financement à long terme (c'est-à-dire sur au moins 3 ans, par exemple convention-cadre ou agrément)** votre organisme a-t-il bénéficié dans le cadre de missions en lien avec l'ErE ? Sélectionnez une ou plusieurs réponse(s). *

Plusieurs réponses possibles.

- Je ne suis pas concerné-e par cette question.
- Service Public de Wallonie (SPW) - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (ARNE)
- Service Public de Wallonie (SPW) - Développement Durable (DD)
- Service Public de Wallonie (SPW) - Énergie
- Service Public de Wallonie (SPW) - Mobilité
- Région de Bruxelles-Capitale - Bruxelles Environnement (BE)
- Région de Bruxelles-Capitale - Bruxelles Mobilité
- Région de Bruxelles-Capitale - Bruxelles Propreté
- Fédération Wallonie-Bruxelles via Education Permanente (EP)
- Fédération Wallonie-Bruxelles via Enseignement
- Fédération Wallonie-Bruxelles via Organisation de Jeunesse (OJ)
- Service Public Fédéral (SPF) - Environnement
- Pouvoirs locaux (commune, intercommunale, ville, province, etc.)
- Europe (Interreg, Erasmus+, etc.)
- Fonds propres (ventes, services, activités payantes, cotisations, etc.)
- Fonds privés (entreprises, fondations, dons, legs, etc.)
- Autre : _____

22. En 2022, de quelle(s) **source(s) de financement ponctuelle(s) (c'est-à-dire sur moins de 3 ans)** votre organisme a-t-il bénéficié dans le cadre de missions en lien avec l'ErE ?
Sélectionnez une ou plusieurs réponse(s). *

Plusieurs réponses possibles.

- Je ne suis pas concerné·e par cette question.
- Service Public de Wallonie (SPW) - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (ARNE)
- Service Public de Wallonie (SPW) - Développement Durable (DD)
- Service Public de Wallonie (SPW) - Énergie
- Service Public de Wallonie (SPW) - Mobilité
- Région de Bruxelles-Capitale - Bruxelles Environnement (BE)
- Région de Bruxelles-Capitale - Bruxelles Mobilité
- Région de Bruxelles-Capitale - Bruxelles Propreté
- Fédération Wallonie-Bruxelles via Education Permanente (EP)
- Fédération Wallonie-Bruxelles via Enseignement
- Fédération Wallonie-Bruxelles via Organisation de Jeunesse (OJ)
- Service Public Fédéral (SPF) - Environnement
- Pouvoirs locaux (commune, intercommunale, ville, province, etc.)
- Europe (Interreg, Erasmus+, etc.)
- Fonds propres (ventes, services, activités payantes, cotisations, etc.)
- Fonds privés (entreprises, fondations, dons, legs, etc.)
- Autre : _____

23. Avant de passer à la seconde partie du questionnaire, souhaitez-vous nous faire part d'un **commentaire sur cette partie**, consacrée aux moyens de votre organisme ?

Partie 2 - Les activités réalisées par votre organisme

24. En 2022, dans quelle(s) **province(s) ou région** votre organisme a-t-il **principalement réalisé des activités d'ErE** ? Sélectionnez une ou plusieurs réponse(s). *

Plusieurs réponses possibles.

- Province du Brabant wallon
- Province de Hainaut
- Province de Liège
- Province de Luxembourg
- Province de Namur
- Région de Bruxelles-Capitale

25. En 2022, à quelle fréquence votre organisme a-t-il réalisé ces **types d'activités d'ErE** ? *

Une réponse par ligne.

	<i>Jamais</i>	<i>Parfois</i>	<i>Souvent</i>	<i>Très souvent</i>
<i>Animations scolaires</i>				
<i>Animations non scolaires</i>				
<i>Balades</i>				
<i>Ateliers de savoir-faire</i>				
<i>Accompagnements de projets scolaires</i>				
<i>Accompagnement de projets non scolaires</i>				
<i>Classes de découverte</i>				
<i>Stages</i>				
<i>Formations visant des (futurs) acteurs de l'enseignement</i>				
<i>Formations visant divers publics</i>				
<i>Conférences</i>				
<i>Campagnes de sensibilisation</i>				
<i>Centre de documentation et de prêt</i>				

Création de documents informatifs et/ou d'outils pédagogiques				
Recherche				

26. Si, en 2022, votre organisme a réalisé **un (ou plusieurs) autre(s) type(s) d'activités d'ErE** (que ceux mentionnés ci-dessus), vous pouvez le(s) préciser.

27. En 2022, à quelle fréquence votre organisme a-t-il touché ces **types de publics** dans le cadre d'activités d'ErE ? *

Une réponse par ligne.

	Jamais	Parfois	Souvent	Très souvent
Des jeunes enfants (3-5ans)				
Des enfants (6-12 ans)				
Des adolescent-es (12-18 ans)				
De jeunes adultes (18-25 ans)				
Des adultes				
Des familles				
Des animateur·rices/éducateur·rices				
Des enseignant-es				
Des formateur·rices				
Des autres professionnel·les				

28. Si, en 2022, votre organisme a touché **un (ou plusieurs) autre(s) type(s) de publics** (que ceux mentionnés ci-dessus) dans le cadre d'activités d'ErE, vous pouvez le(s) préciser.

29. En 2022, combien de **personnes au total** votre organisme a-t-il directement touchées dans le cadre d'activités d'ErE ? Indiquez un nombre uniquement. *

30. En 2022, parmi le nombre total de personnes que votre organisme a directement touchées, combien étaient des **élèves (de la maternelle au secondaire)** dans le cadre d'activités d'ErE en contexte scolaire ? Indiquez un nombre uniquement. *

31. En 2022, à quelle fréquence votre organisme a-t-il abordé ces **thématiques** dans le cadre d'activités d'ErE ? *

Une réponse par ligne.

	Jamais	Parfois	Souvent	Très souvent
Alimentation				
Bien-être animal				
Bruit				
Climat				
Déchets				
Eau				
Eco-consommation				
Ecole du dehors				
Energie				
Jardin-potager				

Mobilité				
Nature-biodiversité				
Patrimoine historique et culturel				
Quartier-paysage-territoire				
Risques naturels (inondations, sécheresses, etc)				
Santé / Bien-être				
Techniques d'animation / Méthodes / Pédagogies				

32. Si, en 2022, votre organisme a abordé **une (ou plusieurs) autre(s) thématique(s)** (que celles mentionnées ci-dessus) dans le cadre d'activités d'ErE, vous pouvez la (ou les) préciser.

33. En 2022, y a-t-il eu **un changement, ou un élément marquant**, en termes de types d'activités, de publics ou de thématiques que vous souhaitez signaler ?

34. Avant d'envoyer ce questionnaire, souhaitez-vous nous faire part d'un **commentaire sur cette partie**, consacrée aux activités réalisées par votre organisme ?

Annexe 2 - Liste des 86 associations répondantes (et sous-structures)

Réseau IDée et ses membres effectifs :

1. Adalia 2.0
2. ADESA
3. AFEN - CRIE de Saint-Hubert
4. Besace
5. Centre d'éducation à l'environnement de Woluwe-Saint-Lambert - le Petit Foriest
6. Cercles des Naturalistes de Belgique
7. Charleroi Nature
8. Cheval et Forêt
9. Clasdeau
10. Coordination-CRH
11. COREN
12. CPECN - CRIE de Mariemont
13. CRIE de Mouscron
14. CRIE de Spa-Bérinzenne
15. Cuisine Sauvage
16. Domaine de Mozet
17. Domaine des Fawes
18. Domaine provincial de Chevetogne
19. Eco-Vie
20. écoconso
21. Écotopie - Laboratoire d'écopédagogie
22. Education et Formation au Développement Durable (EFDD)
23. Education-Environnement - CRIE de Liège
24. Ekikrok
25. Empreintes - CRIE de Namur
26. Environnement & découvertes
27. Espace Environnement (Maison de l'Environnement)
28. Espace Nature de la Botte du Hainaut
29. ESPRIst (ULiège)
30. Fédération Belge Francophone des Fermes d'Animation
31. Galilée
32. GoodPlanet Belgium
33. Grandeur Nature
34. Institut Eco-Conseil
35. Jeunes et Nature
36. La Ferme du Parc Maximilien
37. La Leçon Verte
38. Le Début des Haricots
39. Le Fagotin
40. Le Jardin Animé
41. Les Amis de la Terre - Belgique

42. Les Amis des Animaux
43. Les Ateliers de la rue Voot
44. Les découvertes de Comblain
45. Les Fougères
46. Maison du Développement Durable
47. Maison Verte et Bleue
48. MOBILESEM
49. Musée de l'Eau et de la Fontaine
50. Natagora (Education/Volontariat)
51. Natecom
52. Nature & Progrès
53. Nature Attitude - CRIE d'Anlier
54. Nature et Loisirs
55. Parc naturel de la Vallée de l'Attert
56. Parc naturel des Plaines de l'Escaut
57. Parc naturel du Pays des Collines
58. Pleine Terre
59. PointCulture
60. Pro Velo
61. Rencontre des Continents
62. Réseau IDée
63. Revert
64. Scienceinfuse (UCLouvain)
65. Terr'Eveille
66. Tournesol-Zonnebloem
67. Tous à pied
68. Un pas de côté
69. Vents d'Houyet Académie
70. Village du Saule - MMER
71. WORMS
72. WWOOF Belgium

Non membres ou candidats membres du Réseau IDée¹ :

1. Biloba
2. Ceinture Aliment-Terre Liégeoise
3. GAL - Pays des Tiges et Chavées
4. Jardin botanique Jean Massart (ULB)
5. La Cabane des Petits Curieux
6. La Ferme de la Hulotte
7. La Ferme du Chant des Cailles
8. La Prairie
9. Les Sauvageon·ne·s
10. Less béton
11. Parc naturel des Deux Ourthes
12. Petite Ferme de Roloux
13. Repair Together
14. Transition Durable

¹ Afin de représenter au mieux le secteur dans le cadre de cet état des lieux 2022, un travail de prospection a été effectué auprès d'associations non membres du Réseau IDée. Parmi celles qui ont accepté de remplir le questionnaire, certaines ont posé leur candidature pour devenir membres du Réseau IDée à l'AG de 2023.